



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**8950<sup>e</sup>** séance

Mercredi 19 janvier 2022, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

*Présidente :* M<sup>me</sup> Huitfeldt . . . . . (Norvège)

*Membres :*

Albanie . . . . .	M. Hoxha
Brésil . . . . .	M. Costa Filho
Chine . . . . .	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis . . . . .	M <sup>me</sup> Nusseibeh
États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Thomas-Greenfield
Fédération de Russie . . . . .	M. Polyanskiy
France . . . . .	M. de Rivière
Gabon . . . . .	M. Biang
Ghana . . . . .	M <sup>me</sup> Botchwey
Inde . . . . .	M. Tirumurti
Irlande . . . . .	M <sup>me</sup> Byrne Nason
Kenya . . . . .	M. Kiboino
Mexique . . . . .	M. de la Fuente Ramírez
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Kariuki

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Conformément à la procédure énoncée dans la lettre datée du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil (S/2020/372), qui a été arrêtée à la lumière des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de COVID-19, le procès-verbal de la présente séance s'accompagnera d'un document récapitulatif (S/2022/39) où figureront les déclarations envoyées par les non-membres du Conseil.



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Chili, Cuba, Égypte, Hongrie, Indonésie, Israël, Japon, Jordanie, Koweït, Malaisie, Maroc, République arabe syrienne, République islamique d'Iran et Turquie.

Je propose que, conformément aux dispositions au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie à cet égard, le Conseil invite le Ministre des affaires étrangères et des expatriés de l'État observateur de Palestine à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Riad Al-Malki.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient ; M<sup>me</sup> Nada Majdalani, Directrice pour la Palestine d'EcoPeace Moyen-Orient ; et M. Gidon Bromberg, cofondateur et Directeur pour Israël d'EcoPeace Moyen-Orient.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes à participer à la présente séance : S. E. M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies ; S. E. M. Maged Abdelfattah Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies ; et S. E. M. Arrmanatha Christiawan Nasir, Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Avant de donner la parole aux oratrices et orateurs inscrits sur la liste aujourd'hui, je rappelle la dernière note du Président du Conseil de sécurité (S/2017/507) sur les méthodes de travail du Conseil et encourage tous les participants, aussi bien membres que non-membres,

à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins. La note 507 engage également les personnalités appelées à présenter un exposé à être brèves et à se concentrer sur l'essentiel. Dans cet esprit, les personnes présentant un exposé sont pour leur part encouragées à limiter leurs observations initiales à sept ou 10 minutes. Tous les participants sont par ailleurs invités à porter leur masque en permanence, y compris lorsqu'ils prennent la parole.

Je donne maintenant la parole à M. Wennesland.

**M. Wennesland** (*parle en anglais*) : Dans mes exposés récents, j'ai souligné la détérioration continue de la situation économique, sécuritaire et politique dans tout le Territoire palestinien occupé. Malheureusement, cette tendance se poursuit et des mesures doivent être prises d'urgence pour éviter que la situation s'aggrave.

La situation budgétaire de l'Autorité palestinienne demeure désastreuse et menace sa stabilité institutionnelle et sa capacité à fournir des services à sa population. La violence se poursuit sans faiblir dans tout le Territoire palestinien occupé, notamment la violence imputable aux colons, faisant de nombreuses victimes parmi les Palestiniens et les Israéliens et augmentant le risque d'une escalade générale. Les activités de peuplement, les démolitions et les expulsions se poursuivent elles aussi, alimentant le désespoir et amenuisant encore les perspectives d'un règlement négocié.

Nous devons regarder en face ce qu'il faut faire pour inverser ces tendances et mettre en place une dynamique propice à un processus de paix revigoré. Les approches décousues et les demi-mesures ne feront que garantir que les problèmes sous-jacents qui perpétuent le conflit continuent de s'envenimer et de s'aggraver avec le temps. Il faut mettre fin aux mesures unilatérales et remédier aux facteurs du conflit. Des réformes politiques et économiques doivent être mises en œuvre pour garantir le bon fonctionnement de l'Autorité palestinienne, tout en renforçant la confiance des donateurs et le soutien qu'ils apportent.

Par-dessus tout, les efforts des parties et de la communauté internationale pour stabiliser et améliorer les conditions sur le terrain doivent s'inscrire dans un cadre politique.

À défaut d'un horizon réaliste pour la fin de l'occupation et la concrétisation de la solution des deux États fondée sur les résolutions de l'ONU, le droit international et les accords antérieurs, nous finirons – ce n'est qu'une question de temps – par être confrontés à un effondrement irréversible et dangereux et à une instabilité généralisée.

La violence quotidienne s'est poursuivie dans tout le Territoire palestinien occupé au cours de la période considérée. À Gaza, le 29 décembre, un Palestinien a ouvert le feu en direction de la clôture d'enceinte de Gaza, blessant un civil israélien. En rétorsion, les forces israéliennes ont tiré plusieurs obus de char sur ce qu'elles ont dit être des postes d'observation du Hamas dans le nord de la bande de Gaza. Quatre civils palestiniens auraient été blessés, dont un garçon de 16 ans.

Le 1<sup>er</sup> janvier, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont annoncé que deux roquettes tirées depuis Gaza avaient atterri au large des côtes de la partie centrale d'Israël. Les forces israéliennes ont ensuite mené des frappes aériennes contre ce qu'elles ont déclaré être des installations appartenant à des groupes militants à Gaza. Aucun blessé n'a été signalé.

En Cisjordanie occupée, six Palestiniens ont été tués par les forces de sécurité israéliennes, et un autre est mort dans des circonstances non élucidées, dans le cadre de manifestations, d'affrontements, d'opérations de perquisition et d'arrestation, d'attaques qui ont ou auraient été commises contre des Israéliens, et d'autres incidents. Deux cent quarante-neuf Palestiniens, dont quatre femmes et 46 enfants, ont été blessés.

Des colons et autres civils israéliens ont perpétré 28 attaques contre des Palestiniens, faisant six blessés et causant des dommages matériels. Deux Palestiniens ont été tués dans des circonstances non élucidées impliquant des véhicules civils israéliens. Au total, des Palestiniens ont perpétré quelque 89 attaques contre des colons et autres civils israéliens, faisant 15 blessés et causant des dommages matériels durant des affrontements, des attaques à l'arme à feu, à l'arme blanche et à la voiture bélier, des incidents impliquant des jets de pierres et de cocktails Molotov, et d'autres incidents. Cinq membres des forces de sécurité israéliennes ont également été blessés.

Le 29 décembre, un Palestinien qui aurait tenté de lancer son véhicule sur les forces de sécurité israéliennes près de la colonie de Mevo Dotan, dans le nord de la Cisjordanie, a été tué par les forces de sécurité israéliennes.

Le 22 décembre, un Palestinien a été tué par les forces de sécurité israéliennes aux alentours du camp de réfugiés d'Al-Amari, près de Ramallah. Selon elles, l'homme, qui se trouvait dans un véhicule, avait ouvert le feu sur les forces israéliennes qui menaient une opération de perquisition et d'arrestation dans la zone.

Le 31 décembre, un Palestinien aurait tenté de commettre une attaque à l'arme blanche contre des soldats et des civils israéliens près du village de Salfit. Les forces de sécurité israéliennes ont ouvert le feu et il a succombé à ses blessures.

Le 6 janvier, un Palestinien de 21 ans a été tué au cours d'une fusillade avec les forces de sécurité israéliennes alors que celles-ci menaient une opération de perquisition et d'arrestation dans le camp de réfugiés de Balata, près de Naplouse, en zone A.

Le 5 janvier, une dépanneuse supervisée par la police israélienne a heurté et grièvement blessé un militant palestinien de 70 ans à Un Al-Khalil, au sud d'Hébron, durant une opération de police qui visait à confisquer des véhicules non immatriculés. L'homme a succombé à ses blessures le 17 janvier. La police a signalé qu'un conducteur avait été blessé à la tête par des jets de pierres et avait dû recevoir des soins médicaux.

Le 12 janvier, un Palestinien de 80 ans est mort dans le cadre d'une opération des forces de sécurité israéliennes près de Ramallah, au cours de laquelle celle-ci l'aurait menotté, lui aurait bandé les yeux et l'aurait agressé physiquement. Selon les FDI, l'homme était en vie lorsqu'il a été libéré. Je signale que les autorités israéliennes ont ouvert une enquête et demandé que celle-ci soit rapide, approfondie et transparente.

Le 17 janvier, les forces de sécurité israéliennes ont indiqué qu'un Palestinien avait tenté de poignarder un soldat des FDI près d'Hébron et qu'elles l'avaient abattu. Aucun blessé n'a été signalé dans leurs rangs. Un autre Palestinien qui conduisait le véhicule de l'assaillant présumé s'est par la suite rendu aux forces de sécurité israéliennes.

La violence impliquant des colons est restée une source de préoccupation majeure tout au long de la période considérée. Entre le 23 et le 25 décembre 2021, 156 Palestiniens ont été blessés par des balles en caoutchouc tirées par les forces israéliennes et 15 par des balles réelles durant les affrontements qui ont éclaté à Bourqa et dans ses environs, près de Naplouse, après que des colons eurent fait des incursions répétées dans le village, vandalisé des biens et provoqué des affrontements avec les habitants. Ces événements s'inscrivent dans le prolongement des manifestations de colons déclenchées par le meurtre d'un colon israélien dans cette zone le 16 décembre 2021 et de leur demande de rétablissement de la colonie adjacente de Homesh qui avait été officiellement évacuée en 2005.

À plusieurs reprises au cours de la période considérée, les forces de sécurité israéliennes et les colons israéliens se sont affrontés dans le cadre des efforts déployés par les forces de sécurité pour démanteler les structures non autorisées mises en place par les colons israéliens à Homesh et dans d'autres avant-postes qui sont également illégaux au regard du droit israélien. Tous les auteurs d'actes de violence doivent être mis face à leurs responsabilités et traduits rapidement en justice.

En ce qui concerne les faits nouveaux liés à la colonisation, le 5 janvier, les autorités israéliennes ont reporté une discussion prévue sur les objections à deux plans prévoyant la construction de quelque 3 500 unités de logement dans la zone controversée E1 en Cisjordanie. Une nouvelle date pour la discussion n'a pas été fixée. Le même jour, les autorités israéliennes ont publié des appels d'offres pour la construction de quelque 300 logements dans le quartier de Talpiot-Est, à Jérusalem-Est occupée.

Le 10 janvier, le Comité de planification du district israélien a présenté un plan sous réserve de révision visant à construire quelque 800 unités de logement à la place des 182 unités existantes dans la colonie de Gilo, à Jérusalem-Est. Le 17 janvier, le Comité de planification du district de Jérusalem a présenté un plan prévoyant la construction de quelque 1 200 unités de logement près du kibboutz Ramat Rachel, dans le sud de Jérusalem, dont un nombre important est destiné à être construit de l'autre côté de la Ligne verte, à Jérusalem-Est. Je réaffirme que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et qu'elles demeurent un obstacle important à la paix. Je demande au Gouvernement israélien de mettre fin immédiatement à toutes les activités d'implantation de colonies.

Les autorités israéliennes ont démolit, saisi ou forcé des propriétaires à démolir 54 structures appartenant à des Palestiniens dans la zone C et 23 dans Jérusalem-Est occupée, ce qui a provoqué le déplacement de 102 Palestiniens, dont 26 femmes et 47 enfants. Les démolitions ont été effectuées au motif que les intéressés ne possédaient pas de permis de construire délivrés par Israël, dont l'obtention reste pratiquement impossible pour les Palestiniens.

Le 19 janvier, les forces israéliennes ont expulsé une famille palestinienne et démolit sa maison dans le quartier occupé de Cheik Jarrah, à Jérusalem-Est. Cette opération a entraîné le déplacement de 12 Palestiniens et aurait donné lieu à plusieurs arrestations. Selon la municipalité de Jérusalem, les structures ont été construites

illégalement ces dernières années et le terrain a été défriché pour construire une école spécialisée pour les enfants palestiniens de Jérusalem-Est.

Je reste préoccupé par la menace d'expulsion de plusieurs familles palestiniennes des maisons qu'elles occupent depuis des décennies dans les quartiers de Cheik Jarrah et de Silwan à Jérusalem-Est et par le risque d'escalade de la violence découlant de telles mesures. J'appelle les autorités israéliennes à mettre un terme au déplacement et aux expulsions des Palestiniens, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international, et à approuver des plans supplémentaires qui permettraient aux communautés palestiniennes de construire en toute légalité et de répondre à leurs besoins en matière de développement.

Le 28 décembre 2021, le Président palestinien Mahmoud Abbas a rencontré le Ministre israélien de la défense Benjamin Gantz pour la deuxième fois en quatre mois. Dans la foulée, Israël a annoncé plusieurs mesures, notamment la régularisation de quelque 9 500 Palestiniens vivant en Cisjordanie et à Gaza, une avance de 100 millions de shekels israéliens sur les recettes fiscales et douanières qu'Israël perçoit pour le compte de l'Autorité palestinienne et l'octroi de permis supplémentaires permettant à des responsables et des hommes d'affaires palestiniens de se rendre en Israël. Je me félicite de la poursuite du dialogue à haut niveau entre les responsables israéliens et palestiniens et des récentes mesures annoncées. J'exhorte les deux parties à continuer d'élargir ce dialogue afin de mettre un terme aux problèmes politiques sous-jacents plus anciens.

Suite à la désignation par Israël de six organisations non gouvernementales palestiniennes comme organisations terroristes, l'ONU continue de s'entretenir avec toutes les parties concernées afin de recevoir plus d'informations sur les allégations et leurs implications.

Le 12 janvier, la Commission électorale centrale palestinienne a achevé l'inscription des électeurs pour la deuxième phase des élections des conseils locaux, prévue pour le 26 mars. Toutefois, le 17 janvier, le Gouvernement palestinien a reporté les élections des conseils locaux à Gaza en raison de différends procéduraux. Le 14 janvier, les envoyés du Quatuor pour le Moyen-Orient se sont réunis virtuellement pour discuter des derniers faits nouveaux politiques et de la situation sur le terrain.

Pour ce qui est de Gaza, au cours du mois de janvier, les autorités israéliennes ont terminé la délivrance de permis à environ 10 000 commerçants et négociants

gazaouis, soit un total de 12 000 permis approuvés, ce qui représente le chiffre le plus élevé depuis des années. Je me félicite de la volonté déclarée du Gouvernement israélien, conformément aux engagements pris en novembre 2021 durant la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens à Oslo, d'accroître la circulation des biens et des personnes en provenance et à destination de la bande de Gaza, et je salue les mesures prises à cet égard. Dans le même temps, je réaffirme que d'autres mesures de ce type sont nécessaires pour obtenir des avantages économiques durables. J'exhorte les deux parties à travailler avec l'ONU pour trouver des moyens concrets d'améliorer plus encore l'accès et le commerce, notamment en facilitant l'entrée de matériaux à double usage pour les secteurs clés de l'économie dans le cadre du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza.

Le 27 décembre 2021, l'État du Qatar a annoncé qu'il avait signé un accord avec l'Autorité palestinienne et la Société de distribution d'électricité de Gaza pour faire avancer la construction d'un gazoduc reliant Israël à Gaza. Le gazoduc vise à réduire les coûts et à accroître l'efficacité et la production d'électricité de la centrale de Gaza. J'exhorte toutes les parties à contribuer à la mise en œuvre de cet important projet.

Le 28 décembre 2021, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a annoncé le lancement du versement d'une aide pécuniaire d'un montant total de 8,2 millions de dollars aux familles dont les maisons ont été endommagées durant la flambée de violence de mai 2021. Grâce à des contributions financières exceptionnelles, à une avance sur les contributions de 2022, à un prêt du Fonds central pour les interventions d'urgence et au report de dettes à 2022, l'UNRWA a pu maintenir des services essentiels en matière d'éducation, de soins de santé et d'aide humanitaire pour des millions de réfugiés palestiniens dans les territoires palestiniens occupés et dans toute la région. Pour 2022, l'UNRWA présente à nouveau un budget-programme de base à croissance zéro, malgré l'augmentation des besoins des réfugiés palestiniens. L'Office est confronté à de graves difficultés financières qui menacent son existence et pourraient se répercuter sur les droits et le bien-être des réfugiés et la stabilité régionale. J'exhorte donc les États Membres à poursuivre et accroître leur contribution à l'UNRWA.

J'en viens brièvement à la région. Dans le Golan, même si le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie a globalement tenu, les violations de l'Accord sur le dégagement

des forces de 1974 par les parties continuent d'aggraver les tensions. Il est important que les parties respectent les obligations découlant de l'Accord et s'abstiennent de prendre des mesures unilatérales dans le Golan occupé qui érodent plus encore la paix et la stabilité dans la région.

Durant sa visite au Liban en décembre, le Secrétaire général a exprimé sa solidarité avec le peuple libanais au regard de la situation socioéconomique difficile que connaît le pays. Il a réitéré la nécessité pour les dirigeants politiques de collaborer pour trouver d'urgence une solution à cette crise.

Les élections parlementaires ont été annoncées pour le 15 mai. La pleine réactivation du Conseil des Ministres sera d'une grande importance, notamment pour apporter un appui fiable aux préparatifs des élections.

La situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) reste relativement stable, en dépit d'incidents isolés impliquant des comportements agressifs contre les soldats de la paix. La FINUL continue de collaborer avec les parties pour contenir les incidents et apaiser les tensions le long de la Ligne bleue.

Pour terminer, je réitère qu'il est urgent d'adopter une approche coordonnée pour éliminer les obstacles politiques, économiques et institutionnels qui entravent la mise en place d'un véritable processus de paix. Parallèlement aux réformes et mesures essentielles que toutes les parties doivent mettre en œuvre pour apaiser les tensions, nous devons nous employer à créer un contexte politique qui permettra de tirer parti de la coopération positive dont nous avons été témoins ces derniers mois.

Les partenaires, notamment dans la région, ont un rôle crucial à jouer. Il faut également faire des efforts pour continuer d'encourager toutes les factions politiques palestiniennes à avancer vers un consensus politique et à placer Gaza et la Cisjordanie occupée sous le contrôle d'une seule Autorité palestinienne légitime et démocratique.

Gaza fait toujours partie intégrante d'un futur État palestinien dans le cadre de la solution des deux États. Les difficultés à court terme et les crises urgentes doivent être réglées. Dans le même temps, nous devons veiller à ce que la solution qui sera mise en place nous permette d'atteindre notre objectif ultime : la fin de l'occupation et la réalisation de la solution des deux États sur la base des résolutions de l'ONU, du droit international et des accords conclus antérieurement.

L'ONU poursuivra activement ses efforts, aux côtés de ses homologues du Quatuor pour le Moyen-Orient, des partenaires régionaux et internationaux et des dirigeants israéliens et palestiniens, pour parvenir à un règlement juste, global et durable du conflit israélo-palestinien.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wennesland de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Madjalani.

**M<sup>me</sup> Madjalani** (*parle en anglais*) : Je suis mère de deux enfants. Je peux comprendre le sentiment d'impuissance des parents gazaouis après avoir vu les images déchirantes d'enfants qui ont été secourus durant les crues soudaines survenues à Gaza et d'autres qui s'abritaient sous des toits de maison faits de bâches en plastique. Les enfants de Gaza qui ont l'âge de ma fille grandissent dans une réalité qu'aucun enfant au monde ne devrait connaître : des pénuries d'eau, des nuits longues et froides sans électricité ou carburant, des guerres, et près de 15 années de blocus qui ont provoqué une insécurité médicale et alimentaire. À cela s'ajoutent les catastrophes liées aux changements climatiques. Nous le constatons de nos propres yeux, aujourd'hui à Gaza, où les vies de 2 millions de personnes sont touchées.

En tant qu'humains, activistes, cadres et décideurs, nous avons l'obligation impérieuse de prévenir l'aggravation de la crise humanitaire et environnementale. Dans le sillage de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Glasgow, nous espérons que sous la conduite des dirigeants du monde, entre autres choses, des mesures sérieuses seront prises en vue d'élargir les perspectives, pas simplement pour reconstruire en mieux, mais aussi pour construire en vue d'ouvrir les meilleures possibilités.

Je me présente devant le Conseil de sécurité aujourd'hui en tant que membre d'un groupe extraordinaire et courageux d'environnementalistes palestiniens, jordaniens et israéliens. Avec mes homologues, Gidon Bromberg, notre directeur israélien, et Yana Abu Taleb, notre directrice jordannienne, nous dirigeons EcoPeace Middle East, une organisation attachée aux principes de justice, de paix, de dignité et de prospérité pour tous ainsi qu'au bien-être de notre environnement commun et de notre planète.

Notre appel à un Pacte vert et bleu pour le Moyen-Orient pourrait transformer la région d'une source d'informations alarmantes en un modèle positif reconnu en matière de diplomatie et de coopération climatiques. Le

Pacte propose de créer des liens régionaux et des interdépendances saines basés sur l'échange d'énergies renouvelables et de l'eau. Il préconise également d'adopter des mesures actives pour réhabiliter un des cours d'eau les plus connus au monde, le Jourdain, et favoriser le développement durable dans tout le bassin en créant des entreprises et des emplois verts. Le Pacte aborde la question des droits à l'eau des Palestiniens dans un cadre révisé qui s'écarte de l'approche du tout ou rien, et ce en vue d'approvisionner tous les foyers palestiniens en eau sans compromettre la sécurité hydrique d'Israël.

Grâce aux gouvernements qui appuient nos travaux, notamment la Suède, les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne et d'autres pays qui siègent au Conseil de sécurité, nous pouvons constater l'importance et les résultats rapides du travail que nous effectuons sur le terrain. Notre programme pédagogique forme une cohorte de jeunes dirigeants, de professionnels qualifiés et d'individus créatifs qui comprennent leurs propres réalités et leurs intérêts nationaux et qui sont désireux de coopérer avec leurs voisins pour trouver des solutions.

Rien qu'au cours des quatre dernières années, nous avons proposé nos services à 40 000 étudiants, jeunes actifs et professeurs. Notre plateforme de réalité virtuelle, que nous avons créée avec l'aide de jeunes ingénieurs palestiniens, israéliens et jordaniens, est reconnue en tant qu'outil éducatif important par plusieurs institutions prestigieuses pour ses programmes d'enseignement supérieur en matière de diplomatie hydrique. Notre jeu de simulation aide les décideurs, les militants, les journalistes et d'autres acteurs à organiser des dialogues secondaires sur la sécurité hydrique et énergétique. Notre programme d'investissement à impact soutient plusieurs entreprises vertes, qui sont toutes dirigées par des entrepreneurs locaux, avec des éléments de coopération transfrontières et de transfert de connaissances. Nous encourageons les investissements et nous avons contribué à mobiliser plus de 500 millions de dollars pour financer des projets jordaniens et palestiniens d'infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement qui répondent aux préoccupations environnementales locales et transfrontières.

La crise hydrique en Palestine est la conséquence du conflit politique, de la mauvaise qualité des infrastructures, des problèmes de gestion interne, et aujourd'hui, des changements climatiques. J'espère pouvoir convaincre les membres du Conseil d'effectuer une visite à Yatta, la troisième plus grande collectivité de Cisjordanie, où l'approvisionnement en eau est limité à 30 litres par personne et par jour, ce qui est largement inférieur

au minimum recommandé par l'Organisation mondiale de la Santé. L'insécurité hydrique est plus grave dans la zone C, où l'occupation militaire continue d'entraver l'accès à l'eau et à l'électricité. À Gaza, la situation est encore plus grave, car 97 % de l'eau des aquifères réservée à l'usage domestique est impropre à la consommation humaine. Durant les longs mois d'été, les familles palestiniennes doivent contrôler strictement la quantité d'eau qu'elles consomment et acheter de l'eau auprès de camions-citernes à des prix 10 à 20 fois supérieurs au coût de l'eau municipale, ce qui leur laisse à peine de quoi se procurer des vivres et d'autres articles essentiels.

Les Accords d'Oslo, qui datent du milieu des années 90, continuent de réglementer la répartition de l'eau entre Palestiniens et Israéliens, et Israël s'approprie la part du lion des ressources naturelles en eau. L'absence de progrès dans le cadre du processus de paix signifie que les droits à l'eau des Palestiniens et leurs besoins ne sont toujours pas satisfaits par les sources aquifères communes et le Jourdain. Les problèmes liés à l'eau restent sans solution, tout comme les questions des réfugiés, des frontières, des colonies illégales de peuplement et du statut de Jérusalem, qui devront être réglées ensemble.

La croissance démographique naturelle et le développement économique n'ont fait qu'accroître les besoins en eau des Palestiniens, forçant l'Autorité palestinienne à acheter d'importantes quantités d'eau désalinisée à Israël, pour un coût moyen de 250 millions de shekels par an, ce qui exerce des pressions supplémentaires sur l'économie palestinienne fragile. Si on n'agit pas maintenant, cela ne fera qu'aggraver l'insécurité hydrique et alimentaire, la pauvreté et le mécontentement des Palestiniens. Les réalités difficiles sur le terrain en Cisjordanie occupée et à Gaza contribuent directement et indirectement aux troubles, et cela a des conséquences sur la sécurité de tous dans notre région. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a en effet déterminé que notre région était l'une des plus touchées par les changements climatiques.

Nous avons intérêt à agir maintenant et nous estimons qu'il est possible de le faire. Nous appelons le Conseil de sécurité à examiner notre proposition d'un Pacte vert et bleu pour le Moyen-Orient, qui est une feuille de route concrète et réalisable pour la sécurité climatique et la diplomatie hydrique. Nous estimons que les questions climatiques doivent faire partie intégrante du processus de paix au Moyen-Orient, en vue de promouvoir la solution des deux États à l'intérieur des frontières de 1967.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Majdalani de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Bromberg.

**M. Bromberg** (*parle en anglais*) : Nous avons aujourd'hui l'occasion de promouvoir de nouveaux accords israélo-palestiniens sur l'eau qui sont susceptibles d'améliorer les moyens de subsistance, de renforcer la confiance et de faire progresser la paix. La crise climatique qui se profile exige que nous nous y attelions de toute urgence. Le leadership d'Israël dans le secteur de l'eau, l'impact désastreux des changements climatiques sur la disponibilité de l'eau douce en Palestine et le nouveau Gouvernement israélien de coalition ont fait naître un contexte inédit dans lequel il est possible de prendre des décisions propices au règlement des conflits, à la coopération et à l'instauration de la confiance dans le secteur de l'eau et du climat.

Un obstacle se dresse de longue date aux progrès sur les problèmes israélo-palestiniens dans le domaine de l'eau : la mentalité qui privilégie les jeux à somme nulle, dans lesquels le gain de l'un implique la perte de l'autre. C'est pourquoi, chez EcoPeace Moyen-Orient, nous travaillons sur le terrain avec les écoles, les municipalités, les jeunes diplômés et les décideurs. Nous insistons auprès de tous et toutes que, d'un point de vue environnemental, nous sommes totalement dépendants les uns des autres. Collaborer ne revient donc pas à faire une faveur à l'autre, mais relève de l'intérêt personnel et de l'avantage mutuel.

Notre rapport intitulé *Green Blue Deal* appelle nos gouvernements à agir en coopération sur les questions relatives à l'eau, dans un contexte marqué par la crise climatique, au lieu de continuer à considérer ces questions comme les otages des discussions politiques relatives au statut final. Promouvoir le « Green Blue Deal », c'est nous permettre d'instaurer la sécurité hydrique et la résilience climatique pour les Israéliens, les Palestiniens et tous les habitants de notre région.

Le statu quo menace la sécurité hydrique et la santé publique. Israël est connu pour son leadership dans le secteur de l'eau et pour sa capacité de développer des mesures d'adaptation climatique de pointe dans le domaine de l'eau. Plus de 70 % de l'eau potable en Israël provient désormais d'installations de dessalement. En outre, Israël est un leader mondial dans le traitement et la réutilisation des eaux usées pour l'agriculture, assurant ainsi la sécurité hydrique de ses agriculteurs.

Mais si Israël a atteint un niveau élevé de sécurité hydrique, la crise sanitaire liée au conflit en Cisjordanie et à Gaza menace les progrès réalisés. En Cisjordanie, plus de 60 millions de mètres cubes d'eaux usées provenant de Palestine, insuffisamment traitées voire pas du tout, sont rejetées chaque année dans l'environnement, contaminant les eaux souterraines déjà rares. Les communautés israéliennes et palestiniennes qui vivent à proximité immédiate des 12 cours d'eau transfrontaliers souffrent de graves problèmes de santé publique. De la même manière, la crise sanitaire liée au conflit à Gaza met en danger la santé et le bien-être des Palestiniens comme des Israéliens. Les eaux usées de Gaza qui sont rejetées dans la Méditerranée entraînent la fermeture récurrente des installations de dessalement israéliennes situées dans l'extrême sud du pays, ce qui a une incidence directe sur l'approvisionnement d'Israël en eau.

Pour protéger ses citoyens, Israël construit unilatéralement des stations d'épuration des eaux usées de son côté. Toutefois, Israël déduit des recettes palestiniennes le coût du traitement des eaux usées, y compris les dépenses liées à la construction. En 2019, ces déductions ont dépassé 110 millions de shekels. Elles affaiblissent l'Autorité palestinienne et découragent la recherche de solutions d'assainissement du côté palestinien. Comme l'indiquait un rapport publié par le Bureau du contrôleur de l'État israélien en 2017, les accords actuels en matière d'eau et d'assainissement ne permettent à aucune des deux parties de protéger efficacement les eaux naturelles partagées. Cet échec menace les acquis réalisés en matière de sécurité hydrique en Israël.

La crise climatique vient exacerber encore plus l'insécurité hydrique en Palestine. Chez EcoPeace, nous sommes déterminés à aider nos gouvernements et nos peuples à comprendre que la crise climatique doit conduire à une coopération accrue. Les Israéliens et les Palestiniens font l'expérience directe de l'impact de la crise climatique. Dans notre région, les changements climatiques ne sont plus considérés comme quelque chose de théorique. Tous et toutes ont conscience qu'il s'agit d'une menace imminente sur l'eau, la santé et les intérêts de sécurité nationale. Comme l'a expliqué M<sup>me</sup> Majdalani avant moi, le conflit, associé aux problèmes de gestion intérieure et à la crise climatique, contribue notablement à l'insécurité hydrique des Palestiniens, à la perte de leurs moyens de subsistance et à leur animosité à l'endroit d'Israël.

Le nouveau Gouvernement israélien de coalition offre de nouvelles perspectives. Ces derniers mois, les partenaires de la coalition en Israël ont tendu la main

à l'Autorité palestinienne, dans le but d'accroître la coopération dans les secteurs de l'environnement et de l'eau. Si elle se concrétise, cette coopération permettra d'améliorer la réalité sur le terrain et d'instaurer une confiance indispensable pour faire progresser les efforts de paix. Sous l'impulsion du Ministère de la protection de l'environnement, Israël a fait de la crise climatique une priorité nationale. Israël a fait part de son désir de travailler en étroite collaboration avec l'Administration Biden et le Secrétaire d'État Kerry dans la lutte mondiale contre les changements climatiques. Plus récemment, le Président Herzog a créé un forum national sur le climat, et un groupe de travail sur la coopération régionale a été mis en place, que j'ai l'honneur de coprésider. Le lien entre crise climatique et sécurité régionale est également reconnu par les différents services de sécurité israéliens.

Voici les recommandations que nous adressons au Conseil de sécurité. Depuis que M<sup>me</sup> Majdalani, M<sup>me</sup> Abu Taleb et moi-même avons présenté un exposé au Conseil de sécurité il y a trois ans (voir S/PV.8517), beaucoup de choses ont changé. Nous avons alors exposé notre vision de la manière dont les gouvernements pourraient promouvoir la résilience climatique en tirant parti de la mer, via un dessalement accru, lequel serait rendu possible en exploitant le soleil, par des investissements à grande échelle dans l'énergie solaire. Moins d'un an après la publication de notre rapport *Green Blue Deal*, en grande partie du fait des possibilités et évolutions que je viens de décrire, les Gouvernements israélien et jordanien ont signé une déclaration d'intention portant sur la mise en place d'une installation solaire de grande envergure en Jordanie, laquelle vendrait de l'électricité à Israël et lui achèterait de l'eau dessalée. Pour notre région, il s'agit d'un accord historique en matière de résilience climatique.

Cette même logique issue du « Green Blue Deal » peut aujourd'hui apporter la sécurité hydrique aux Israéliens et aux Palestiniens, renforcer la confiance et préserver les perspectives de paix. Nous demandons au Conseil de sécurité et aux organismes des Nations Unies compétents d'adopter une perspective axée sur la résilience climatique et de donner la priorité à la sécurité climatique israélo-palestinienne en appelant les parties à promouvoir de nouveaux arrangements en matière d'allocation des eaux naturelles et de lutte antipollution. Nous invitons les ministres des affaires étrangères à suivre l'exemple du Ministre finlandais des affaires étrangères, S. E. M. Pekka Haavisto, et à contribuer à créer une coalition de pays disposés à agir afin

de promouvoir un « Green Blue Deal » de la résilience climatique au Moyen-Orient. Nous appelons le Forum du gaz de la Méditerranée orientale à élargir son mandat pour y inclure les énergies renouvelables et les préoccupations relatives au climat, afin d'être une locomotive de la sécurité climatique dans notre région.

Enfin, nous demandons au Conseil de sécurité de reconnaître à l'échelle mondiale que les changements climatiques sont une menace sur la paix, au sens de l'Article 39 de la Charte des Nations Unies.

Je tiens par ailleurs à remercier le personnel d'EcoPeace à Amman, Ramallah et Tel Aviv, notre conseil d'administration, et les membres du Conseil consultatif international d'EcoPeace. Je remercie le Conseil de sécurité de m'avoir donné l'occasion de lui présenter le regard de la société civile.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Bromberg de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et des expatriés de l'État observateur de Palestine.

**M. Al-Malki** (Palestine) (*parle en anglais*) : Alors que nous sommes réunis ici pour discuter de la manière dont nous pouvons faire progresser la paix, Israël poursuit sur le terrain sa guerre implacable contre le peuple palestinien.

Aujourd'hui, avant l'aube, les forces israéliennes ont encerclé et perquisitionné la maison de la famille Salhiye, à Cheik Jarrah. Elles ont violemment arraché tous les membres de la famille, enfants compris, à leur domicile, les jetant dehors dans le froid glacial et arrêtant plusieurs d'entre eux, ainsi que des sympathisants, avant de démolir leur maison, laissant derrière elles désespoir et destruction. Cela est arrivé alors même que des représentants de l'ONU se précipitaient sur place – quelques-uns étaient déjà là quelques heures auparavant – et malgré leurs appels répétés à cesser de tels crimes. La famille Salhiye, déplacée de force en 1948, est à nouveau déplacée.

Si Israël prive les Palestiniens de leurs droits et défie la communauté internationale depuis si longtemps, c'est parce qu'il peut compter sur le fait que malgré toutes les critiques et condamnations, il ne subira aucune conséquence. Si la communauté internationale veut nous aider à mettre fin à ce conflit, elle doit mettre fin à l'impunité d'Israël.

Il y a un parti pris lorsqu'il s'agit d'Israël, mais pas celui qu'il prétend. C'est le parti pris qui le protège de toute forme de responsabilité ; le parti pris qui a empêché le Conseil de sécurité d'agir en vertu du Chapitre VII ; le parti pris qui a permis à Israël, au lieu de s'excuser pour ses crimes et d'y mettre fin, d'accuser même ses partenaires les plus proches d'antisémitisme pour avoir voté des résolutions ancrées dans le droit international et les droits de l'homme ; le parti pris qui lui a permis de s'en prendre à la Cour pénale internationale, à la Cour internationale de Justice, au Conseil des droits de l'homme, à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité pour s'être acquittés de leurs tâches, et d'insulter et de harceler des dirigeants mondiaux, des lauréats du prix Nobel de la paix, des autorités morales, des célébrités et des citoyens pour leur prise de position sur la question de la Palestine ; le parti pris qui lui a permis de criminaliser la société civile et les travailleurs humanitaires et d'être encore appelé une démocratie ; le parti pris qui lui a permis de devenir Membre de l'ONU alors que, 75 ans plus tard, nous ne le sommes toujours pas ; le parti pris qui reconnaît à une Puissance occupante un droit à la sécurité très largement interprété, alors que le peuple sous occupation est privé des formes les plus élémentaires de protection.

L'année 2021 a été l'une des plus meurtrières pour les Palestiniens depuis plus de 10 ans, y compris pour les enfants palestiniens, notamment dans la bande de Gaza assiégée. Ce fut l'une des pires années en termes de démolition de maisons et de construction de logements destinés aux colons dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est.

L'année 2022 vient à peine de commencer et pourtant les événements dont nous avons été témoins laissent entrevoir un tableau bien sombre pour notre peuple si une action résolue n'est pas entreprise. Les premiers jours de 2022 ont été marqués par de nouveaux assassinats de Palestiniens, y compris des enfants et des personnes âgées, dont le cheik Suleiman Al-Hazaleen, icône de la résistance populaire pacifique, âgé de 80 ans, ainsi que par l'annonce de plans pour la construction de nouveaux logements destinés aux colons à Jérusalem-Est occupée et par la poursuite de la dépossession et du déplacement forcé de notre peuple. Dans ces circonstances, l'inaction serait au mieux de la complaisance, au pire de la complicité.

Les Palestiniens sont là pour rester. Leur persévérance a été éprouvée au fil des décennies et elle est inébranlable. Nous exhortons toutefois la communauté

internationale à leur épargner davantage de souffrances inutiles, à empêcher qu'une autre génération de Palestiniens ne subisse cette injustice et ce sort en leur offrant la protection internationale à laquelle ils ont droit et en nous aidant à mettre fin dès maintenant à cette occupation coloniale.

Pourquoi ce sentiment d'urgence à l'égard d'un conflit vieux d'un siècle alors qu'il y a tant d'autres questions urgentes ? Au-delà de la nécessité de réparer l'injustice historique subie par le peuple palestinien et de mettre fin à des décennies d'occupation et d'oppression, il y a urgence, car ce conflit a une solution qui est peut-être encore à portée de main aujourd'hui mais ne sera plus viable demain. La solution des deux États que la communauté internationale approuve et défend depuis si longtemps n'a pas besoin de représentants de l'ONU à son chevet lui adressant des paroles de réconfort. Elle a besoin d'eux pour la sauver. Sans ce sentiment d'urgence, les États Membres doivent se préparer à assister aux funérailles de cette solution avec toutes les conséquences d'une telle mort pour la vie de millions de personnes, Palestiniens et autres.

Le peuple palestinien survivra, la solution des deux États peut-être pas. Que se passera-t-il alors ? La communauté internationale acceptera-t-elle cet apartheid du XXI<sup>e</sup> siècle ou se fera-t-elle le chantre de la solution d'un seul État fondé sur la liberté et l'égalité des droits pour tous entre le fleuve et la mer ? Ce seraient alors les seules options disponibles.

Nous saluons les efforts déployés par la communauté internationale pour défendre le consensus international et sommes reconnaissants de la solidarité fondée sur les principes et de l'appui dont notre peuple bénéficie depuis longtemps. Nous sommes aujourd'hui à un moment décisif où toutes ces années, tous ces efforts, toutes ces ressources peuvent porter leurs fruits ou être gaspillés.

Attendre ne mènera à rien de bon. Laisser les parties livrées à elles-mêmes signifie laisser le gouvernail aux mains des colons israéliens extrémistes, car ce sont eux qui contrôlent l'ordre du jour en Israël.

Si des mesures susceptibles d'atténuer partiellement les difficultés rencontrées par notre peuple sont nécessaires, elles ne peuvent se substituer à l'élimination de la cause profonde de nos souffrances et du conflit, à savoir l'occupation israélienne. On ne peut pas renforcer l'occupation et prétendre réduire le conflit. On ne peut pas rejeter la solution des deux États et la solution à

un État, annexer illégalement nos territoires et assiéger notre démographie, attaquer notre peuple et nos lieux saints, y compris dans la Ville sainte de Jérusalem, et exiger pour soi seul la paix, la prospérité et la sécurité.

Depuis quand le droit des peuples à l'autodétermination est-il soumis au bon vouloir de la Puissance coloniale ? Y a-t-il un seul pays représenté à l'ONU qui ait accepté une telle logique ? Quelqu'un peut-il sérieusement soutenir que nous devrions attendre qu'Israël soit prêt à mettre fin à son occupation de son propre chef, qu'il se réveille un jour plus sage et décide de se racheter, de respecter la règle du droit international et d'écouter les conseils du monde sur la base de leurs mérites ? Y a-t-il quelqu'un autour de cette table qui croit que c'est une stratégie rationnelle ou gagnante ?

Le destin du peuple palestinien ne peut être l'otage de la politique intérieure et des désirs expansionnistes d'Israël, pas plus que la survie de la coalition israélienne ne peut servir d'excuse pour nier les droits de toute une nation.

Israël fait preuve de la même arrogance que les puissances coloniales aveuglées par leur appétit colonial tout au long de l'histoire. Guérir Israël de cette maladie n'est pas seulement un service rendu à la Palestine, à la règle du droit international et à notre humanité, mais un service rendu à Israël lui-même. Ce n'est que lorsque le coût de l'occupation sera supérieur à ses avantages qu'Israël envisagera d'y mettre fin. La population israélienne l'exigera alors.

Les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016), offrent une voie claire vers une paix juste, la seule voie vers la paix. Il est de la responsabilité du Conseil de faire appliquer ses propres résolutions. Il est important de promulguer la loi et de condamner ceux qui la violent, mais il est tout aussi important de l'appliquer et de garantir l'obligation de rendre des comptes. Israël veut que les résolutions de l'ONU soient conformes à la réalité illégale qu'il a créée sur le terrain, alors que le Conseil devrait veiller à ce que la réalité sur le terrain soit conforme à ses résolutions. Les représentants israéliens proclament leur indignation de voir le Conseil de sécurité s'impliquer dans le conflit, alors que le Conseil devrait être scandalisé par l'attitude dédaigneuse d'Israël et ses violations persistantes. J'invite les membres du Conseil à venir en Palestine, à se rendre compte par eux-mêmes de la situation sur le terrain et à définir et adopter les mesures nécessaires pour garantir que ce qui est décidé ici influe sur la réalité sur place.

Ceux qui prétendent que les conditions ne sont pas encore réunies pour réaliser la paix pensent-ils qu'en l'absence d'intervention étrangère, elles le seront un jour ? Il y a 30 ans, la Conférence de Madrid a été organisée non pas parce que les parties avaient décidé de leur propre chef de faire la paix, mais parce que le monde ne leur avait pas laissé d'autre choix. Si l'on avait autorisé Yitzhak Shamir à opposer son veto aux négociations de paix, elles n'auraient jamais eu lieu. C'est de cette détermination et de ce sentiment d'urgence dont nous avons besoin aujourd'hui pour convoquer une conférence internationale de paix qui mobiliserait toute la bonne volonté et tous les moyens disponibles pour préserver la paix et apporter une solution juste en application du droit international et des résolutions de l'ONU.

Un grand nombre de personnes espéraient que la fin de l'Administration Trump et du Gouvernement Netanyahu suffirait à créer des conditions propices pour relancer la dynamique de paix. Mais si le nouveau Gouvernement américain est revenu sur plusieurs des politiques illégales et malavisées de son prédécesseur – et nous espérons qu'il tiendra ses autres engagements – il doit également veiller à ce que l'actuel Gouvernement israélien renonce à ses politiques coloniales et abandonne son rejet de la solution des deux États et des négociations de paix. C'est une position inacceptable qui ne doit être ni tolérée ni excusée et sur laquelle il faut revenir. La relation particulière que les États-Unis entretiennent avec Israël signifie qu'ils ont une responsabilité particulière à cet égard.

Le Quatuor pour le Moyen-Orient a également un rôle important à jouer en tant qu'organe chargé par le Conseil de sécurité de mettre fin à l'occupation et de réaliser la paix. Nous ne pouvons que faire écho à l'appel lancé par la Russie pour que le Quatuor se réunisse au niveau ministériel dans les plus brefs délais pour mobiliser des efforts afin de sortir de l'impasse actuelle.

Parallèlement, chaque État peut contribuer à faire reculer l'occupation et à promouvoir la paix en s'acquittant des obligations qui lui incombent en vertu du droit international et des résolutions pertinentes, notamment celles de faire une distinction entre Israël et les territoires qu'il occupe depuis 1967, de ne pas reconnaître ou soutenir les actions et politiques illégales et de promouvoir l'application du principe de responsabilité. Nous remercions tous les citoyens qui se mobilisent, toutes les organisations qui adoptent une position fondée sur les principes et tous les États qui apportent leur contribution.

De nombreuses initiatives importantes sont prises par des acteurs régionaux et mondiaux afin de promouvoir la justice et la paix. Nous devons adopter un programme commun pour la paix qui traduira ces positions et ces efforts en mesures collectives pour prévenir les crimes et promouvoir le respect des règles afin d'instaurer une paix juste.

Certains commentaires évoquent la lassitude de la communauté internationale vis-à-vis de la question palestinienne. Bien que nous comprenions qu'on puisse se lasser d'un conflit qui dure depuis si longtemps, il faut savoir que nul n'en est plus las que les enfants qui ont dû survivre à quatre guerres pour atteindre l'âge de 15 ans. Nul n'est plus fatigué qu'une mère qui craint que son fils ne soit arrêté ou tué à chaque fois qu'il sort de chez lui, ou que les centaines de parents palestiniens dont on ne parle jamais au Conseil mais qui sont privés du simple droit d'enterrer dignement leurs proches.

Nul n'est plus fatigué que les prisonniers qui n'ont pour seul recours que des grèves de la faim potentiellement mortelles pour dénoncer leur détention arbitraire, ou que les réfugiés qui, après avoir trouvé un hébergement, sont confrontés à l'annexion insidieuse des colons qui atteint le pas de leur porte – victimes d'un système qui donne la priorité à une catégorie d'être humains plutôt qu'à une autre. Leurs appels à la justice doivent être entendus.

Le moment est venu d'agir et de faire la paix, et non de recourir à l'apartheid.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

**M. Erdan** (Israël) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de prendre la parole ici aujourd'hui et de pouvoir, dès l'abord, féliciter les nouveaux membres du Conseil de sécurité.

Il y a un an j'avais formé l'espoir que les débats sur le Moyen-Orient organisés dans cette enceinte soient plus équilibrées et mettent enfin l'accent sur les vraies menaces qui touchent la région. Malheureusement, je dois renouveler ce vœu pour l'année 2022. En effet, des acteurs sérieux menacent aujourd'hui la sécurité et la stabilité régionales, à commencer par l'Iran, dont les dirigeants continuent de tisser leur toile de terreur dans toute la région.

Je tiens d'ailleurs à commencer par présenter mes plus sincères condoléances à la Représentante permanente des Émirats arabes unis à la suite de l'odieuse

attaque commise par le groupe terroriste houthiste soutenu par l'Iran, ainsi qu'au Représentant permanent de l'Inde pour les pertes en vies humaines.

Il est indéniable que la menace causée par le régime iranien requiert une attention immédiate du monde entier, en particulier de la part du Conseil de sécurité. Pourtant, malgré l'existence de problèmes aussi urgents et pressants, nous entendons malheureusement une fois de plus les mêmes discours fallacieux attaquant Israël. Ce sont toujours les mêmes mensonges éculés et la même hypocrisie. Si un mot se détache de tout le reste à l'ONU, c'est bien l'hypocrisie.

De la part du Ministre palestinien des affaires étrangères, nous avons entendu les mêmes accusations régurgitées et les mêmes allégations infondées. Mais tandis qu'il se tient ici et montre Israël du doigt, ce que le Ministre s'empresse d'oublier de dire, c'est qu'au cours du mois écoulé – rien qu'un mois – plus de 200 attaques terroristes ont été commises par des Palestiniens contre des citoyens israéliens. En à peine un mois, 143 attaques au jet de pierres ont été commises. Il y a eu 20 attaques à la grenade ou au cocktail Molotov, ainsi que des dizaines d'attaques à l'arme blanche ou à la voiture-bélier, de fusillades et d'autres attaques physiques violentes, qui ont menacé et emporté des vies israéliennes, et ce en l'espace d'un mois seulement.

Cette période est venue clore une année durant laquelle des milliers d'attaques violentes ont visé des Israéliens – des attaques qui sont, au mieux, prises à la légère par le Conseil. Dans la liste de ces attaques, il y a des roquettes tirées à l'aveugle depuis Gaza, des fusillades, des attaques à l'arme blanche contre des civils à Jérusalem et des attaques à la voiture-bélier.

Il existe cependant un autre type d'attaque terroriste, un type de terrorisme palestinien qui, au quotidien, menace la vie de civils innocents en Judée, en Samarie et à Jérusalem, et qui n'est ni mentionné dans les rapports de l'ONU ni évoqué ici au Conseil. Cette terreur, ce sont les jets de pierres – non pas des petits cailloux, mais des pierres telles que celle-ci, qui sont jetées en direction d'Israéliens dans leurs voitures et dans des bus. Ces pierres visent des hommes et des femmes israéliens, des bébés et des enfants israéliens, jour après jour.

Rien qu'en 2021, les Israéliens ont été victimes de 1 775 attaques impliquant des jets de pierres par des terroristes palestiniens, mais le monde n'a rien dit. Les membres du Conseil le prendraient-ils comme une

attaque terroriste si une pierre était jetée en direction de leur voiture alors qu'ils s'y trouvent avec leurs enfants ? C'est exactement le type d'attaque qui a tué un enfant de 4 ans, Adele Biton, et d'autres. Que feraient les représentants présents ici ? Condamneraient-ils, au moins, ces attaques terroristes sauvages commises contre des civils israéliens par des Palestiniens ?

Qu'on y songe : les pierres tuent. Un terroriste, ce n'est pas uniquement quelqu'un qui a une arme ou une bombe. Les pierres peuvent tuer, et elles tuent. Mais entendons-nous une quelconque condamnation de la part de l'Autorité palestinienne ? L'Autorité palestinienne a-t-elle condamné le meurtre d'Eli Kay, un guide touristique israélien qui a été abattu dans le dos par un terroriste palestinien alors qu'il marchait dans Jérusalem il y a quelques semaines ? L'Autorité palestinienne a-t-elle condamné et décrié le meurtre de Yehuda Dimentman, pris en embuscade et assassiné le mois dernier alors qu'il était dans sa voiture ? Condamne-t-elle ces actes, ou les approuve-t-elle ? Pourquoi n'entend-on pas la voix des dirigeants palestiniens s'élever contre toutes ces violences ? Les Israéliens ne l'entendent pas, la communauté internationale ne l'entend pas, et la population palestinienne n'entend assurément aucune condamnation. Ce qu'elle entend au contraire, ce sont des encouragements et des incitations.

Lorsque les Palestiniens voient l'appui et les honneurs que leurs dirigeants accordent aux terroristes, ils comprennent clairement que la terreur paie.

Cette hypocrisie, cette faillite morale est un poison qui se répand en ligne, dans les médias, dans les mosquées et même dans les écoles de l'Autorité palestinienne. Et pourtant, malgré tout cela, le Ministre palestinien des affaires étrangères, qui n'a pas une seule fois condamné les actes de terrorisme palestinien, a l'audace d'accuser Israël de violence. Il rejette la faute sur les Israéliens alors qu'il sait très bien que la violence israélienne contre les Palestiniens est l'exception, et non la règle. Il sait très bien que chaque fois que de tels incidents se produisent, Israël et ses dirigeants les jugent odieux. Nous cherchons, nous enquêtons et nous condamnons.

En revanche, lorsque les Palestiniens attaquent les Israéliens, l'Autorité palestinienne célèbre, félicite et récompense. L'Autorité palestinienne continue de verser des salaires aux terroristes, dans le cadre d'une politique du « payer pour tuer » qui implique que plus quelqu'un fait couler de sang juif, plus lui et sa famille perçoivent d'argent.

Mais l'hypocrisie ne s'arrête pas là. Le Conseil de sécurité continue lui aussi à se garder de condamner clairement le terrorisme palestinien. C'est sur Israël, pays doté d'un système juridique robuste qui applique l'impunité zéro face à la violence et la terreur, quels qu'en soient les auteurs, que l'on rejette la faute, tandis qu'on trouve des excuses aux actes de terreur et d'incitation des Palestiniens. Ce manque de recul et de proportionnalité ne sert qu'à une seule chose : dire aux Palestiniens que le sang juif ne coûte pas cher et que la terreur contre les Juifs est acceptable.

Les Palestiniens cherchent toutes les occasions de déformer la réalité afin d'envenimer la situation sur le terrain, et la communauté internationale se rallie à leurs propos diffamatoires. Ce qui se passe en ce moment même à Cheik Jarrah en est l'exemple parfait. Il s'agit d'une famille qui a volé des terres publiques pour son usage privé, alors que ces terres avaient été affectées à la construction d'une école pour enfants ayant des problèmes de scolarité. C'est donc une question municipale, qui a suivi toutes les voies respectées du système juridique indépendant d'Israël. Pourtant, les Palestiniens se sont servis de cette question et de la réaction anti-israélienne pavlovienne de l'ONU pour en tirer des avantages politiques.

J'espère que la communauté internationale prendra le temps de vérifier les faits avant d'adhérer sur-le-champ aux mensonges des Palestiniens. Le Conseil de sécurité a encore le temps de prendre une bonne résolution pour la nouvelle année. Que 2022 soit l'année où il n'autorisera plus les attaques sans fin contre Israël depuis sa tribune. Que 2022 soit l'année où il fera en sorte que les Palestiniens répondent de leurs crimes. Que 2022 soit l'année où l'institution de l'ONU mettra fin à l'hypocrisie contre Israël.

Lorsque le monde, en particulier le Conseil de sécurité, retrouvera son sens moral, il se peut que nous trouvions alors le chemin de la paix. Mais tant qu'il se laissera guider par les mensonges des terroristes et de leurs partisans, nous continuerons tous d'errer dans le désert d'un conflit permanent.

Le véritable obstacle à la paix était et reste l'incapacité des Palestiniens d'accepter qu'Israël existe en tant qu'État juif dans la région. Nous éduquons nos enfants à la coexistence et à la tolérance pendant que les Palestiniens enseignent à leurs enfants la haine et la violence, qu'ils incitent à la haine contre Israël et le peuple juif et qu'ils encouragent les boycotts et attaquent Israël dans les enceintes internationales.

Sur le terrain, des mesures positives sont néanmoins prises pour resserrer la coopération entre Israéliens et Palestiniens. Le Conseil a entendu EcoPeace évoquer l'importance de la coopération environnementale et expliquer que nous devons collaborer pour promouvoir la résilience climatique et la sécurité hydrique, et c'est vrai. Ces dernières années ont montré ce que nous pouvons faire dans notre région lorsque la volonté de réussir et de jeter des ponts est là. L'accord sur un échange eau contre électricité qui a été conclu entre Israël, la Jordanie et les Émirats arabes unis montre que la collaboration peut régler les problèmes les plus graves de la planète et déboucher sur une véritable coopération – avec l'aide des États-Unis, soit dit en passant.

À maintes reprises, Israël a prouvé qu'il était attaché à nouer une coopération régionale et à améliorer la vie des Palestiniens. L'un des meilleurs moyens d'y parvenir passe en l'occurrence par la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles. D'ailleurs, lorsque j'étais moi-même Ministre de la protection de l'environnement, j'ai personnellement promu de nombreuses tentatives conçues précisément pour venir à bout de ces problèmes. Malheureusement, les dirigeants palestiniens avaient d'autres priorités.

Il y a quelques mois, l'actuelle Ministre israélienne de la protection de l'environnement, M<sup>me</sup> Tamar Zandberg, a rencontré son homologue palestinien. Une telle rencontre ne s'était plus produite depuis 2014, et ce n'était évidemment pas la faute d'Israël. La Ministre Zandberg a proposé de nombreuses initiatives de collaboration concernant l'environnement et la gestion des déchets, mais Israël attend toujours une réponse des Palestiniens.

L'harmonie, voilà ce que veut Israël. L'hypocrisie et la terreur, voilà cependant ce qu'Israël obtient.

Les Palestiniens ne sont pas les seuls au Moyen-Orient à appuyer le terrorisme et à vouloir rendre Israël illégitime. À l'entame de ma déclaration, j'ai exprimé mes condoléances suite à l'attaque terroriste au drone commise par les houthistes. Cette attaque était parrainée par l'Iran, comme la plupart des actes de terrorisme perpétrés dans la région. Ce que les houthistes ont en commun avec le Hezbollah et le Hamas, c'est qu'ils sont tous des supplétifs terroristes du même promoteur malveillant.

La région entière vit toujours dans l'ombre de la menace iranienne. Alors que les négociations à Vienne atteignent un stade critique, la communauté

internationale se trouve à la croisée des chemins. Si nous permettons aux Iraniens de penser que le monde n'a pas sérieusement l'intention de les arrêter dans leur course à la bombe, alors ils continueront de construire une bombe nucléaire. Si nous permettons à l'Iran de penser qu'il peut continuer à établir un couloir de terreur entre Téhéran et la Méditerranée, alors c'est ce qu'il fera. Si nous permettons à l'Iran de penser qu'il peut continuer d'opprimer son peuple et l'abandonner à la pauvreté, sans même de l'eau, tandis qu'il consacre son moindre sou à ses programmes de missiles, alors c'est ce qu'il fera.

Ces problèmes ne concernent pas uniquement Israël. L'Iran, principal État commanditaire du terrorisme dans le monde, s'emploie à imposer son hégémonie radicale chiite dans la région et au-delà. Ce problème ne concerne pas uniquement Israël ; c'est un problème qui concerne le monde entier, et c'est un problème qui doit être au centre des préoccupations du Conseil en 2022.

D'aucuns diront que contrairement à Midas, qui transformait en or tout ce qu'il touchait, l'Iran, lui, sème la terreur et la destruction sur tout ce qu'il touche. Il suffit de regarder la Syrie, le Liban, Gaza et le Yémen. Contrairement à Midas, cependant, ce n'est pas un mythe.

Le temps ne joue pas en notre faveur, mais avec de la bonne volonté et un désir fort, cela aussi pourra être relégué à l'histoire, et nous pourrons tous nous remettre à construire un avenir meilleur pour les peuples du Moyen-Orient. Voilà le souhait sincère de l'État et du peuple d'Israël pour cette nouvelle année.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la Norvège.

Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé. Je tiens également à remercier Gidon Bromberg et Nada Majdalani d'EcoPeace Moyen-Orient de leur présence parmi nous aujourd'hui. Leur travail sur le climat et la sécurité illustre clairement l'importance d'appuyer les initiatives régionales et locales en matière de consolidation de la paix et de renforcement de la confiance. Il montre aussi que s'attaquer à des problèmes communs peut être un point de départ pour trouver un terrain d'entente.

Le soutien indéfectible de la Norvège à une solution négociée prévoyant deux États reste inchangé. Pour l'heure, l'objectif semble lointain. Les conflits

et les tensions sont exacerbés. En 2022, nous devons faire en sorte que la situation s'engage sur une voie plus prometteuse.

Premièrement, il faut mettre fin à la violence et aux actes de terrorisme. Tous les civils doivent être protégés conformément au droit international humanitaire. Les droits de l'homme doivent être respectés. Les défenseurs des droits de l'homme doivent être protégés. Une société civile dynamique en Palestine est essentielle.

Deuxièmement, Israël doit cesser la construction de colonies, les démolitions et les expulsions. Les colonies de peuplement établies sur des terres occupées sont illégales au regard du droit international. Elles sapent les perspectives d'une solution prévoyant deux États et aggravent le conflit. La nuit dernière, une autre famille palestinienne a été expulsée de sa maison à Jérusalem-Est. Cela doit cesser. De plus, le statu quo historique concernant les Lieux saints à Jérusalem doit être respecté.

Troisièmement, une Autorité palestinienne forte est nécessaire. Je demande à Israël de revoir les politiques et les mesures qui affaiblissent l'Autorité palestinienne et l'économie. Le groupe de donateurs que préside la Norvège a défini un programme devant permettre la poursuite de l'édification d'un État palestinien. Nous devons le mettre en œuvre. J'appelle l'Autorité palestinienne à renforcer sa légitimité démocratique auprès de sa population. J'engage les factions à reprendre leurs efforts pour parvenir à l'unité en Palestine. Nous, la communauté internationale, devons apporter notre concours et jouer notre rôle. Nous devons coopérer avec tout Gouvernement palestinien qui rejette le recours à la violence et adhère aux accords antérieurs conclus par l'Organisation de libération de la Palestine.

Quatrièmement, la situation de la population de Gaza doit s'améliorer. Je salue la volonté d'Israël d'adapter ses politiques, notamment en accroissant la circulation des personnes et des biens. J'en appelle à des solutions à long terme, à un cessez-le-feu et au calme. Les populations des deux côtés en bénéficieront. Elles veulent vivre en sécurité. Les organismes des Nations Unies, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), sont les principaux outils de la communauté internationale à Gaza. Nous devons veiller à ce que l'UNRWA puisse continuer à répondre aux besoins essentiels des réfugiés palestiniens.

Cinquièmement, je me félicite de la normalisation des relations entre Israël et plusieurs États arabes. Il est essentiel que les Palestiniens soient également

impliqués et puissent bénéficier de ce processus. Des progrès véritables dans les négociations entre Israéliens et Palestiniens renforceraient le processus de normalisation et favoriseraient la stabilité dans la région.

Sixièmement, les négociations doivent reprendre de toute urgence. La question des frontières et du territoire doit être réglée avant qu'il ne soit trop tard. J'exhorte les parties à examiner les voies et moyens de reprendre les pourparlers, même si elles ne sont pas encore prêtes à les entamer. Des mesures immédiates arrêtées d'un commun accord et allant dans le bon sens permettraient d'engager la situation sur une meilleure voie.

Pour terminer, je voudrais rappeler à tous que les paramètres de la solution des deux États ont été établis par le Conseil de sécurité, le plus récemment dans la résolution 2334 (2016). Nous continuons à appuyer un retour aux négociations sur la base des frontières de 1967, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, du droit international et des paramètres convenus au niveau international.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne la parole à la Ministre des affaires étrangères et de l'intégration régionale de la République du Ghana.

**M<sup>me</sup> Botchwey** (Ghana) (*parle en anglais*) : Je suis heureuse de participer au présent débat public sur la situation au Moyen-Orient et félicite la Norvège de son rôle de chef de file sur cette question fondamentale. Je remercie également les intervenants de leurs exposés devant le Conseil de sécurité sur la situation qui prévaut au Moyen-Orient.

Trouver une solution durable à la situation au Moyen-Orient est une responsabilité que nous ne pouvons ni éluder ni faire mine d'ignorer. Ce n'est pas un défi qui disparaîtra un jour sans un engagement collectif en faveur du dialogue entre les parties et l'appui de la communauté internationale. Nous savons que les conséquences de l'inaction seraient encore plus graves au final.

Malgré plusieurs initiatives importantes de la communauté internationale et des parties depuis la tenue de la Conférence de Madrid en 1991, l'objectif d'un règlement pacifique et global de la situation au Moyen-Orient continue de nous échapper. Les souffrances sans fin des peuples israélien et palestinien et la perspective d'un Moyen-Orient pacifique et prospère nous obligent à poursuivre sans relâche l'objectif fixé depuis des décennies.

La dégradation de la sécurité et de la situation humanitaire dans la région, dans le contexte de la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19), est alarmante et appelle un regain d'attention de la part de la communauté internationale. Le Conseil doit se pencher d'urgence sur la question de savoir comment relancer des pourparlers de paix efficaces et coordonnés, en se fondant sur les enseignements tirés, en s'appuyant sur les initiatives passées et en étudiant de nouvelles possibilités grâce auxquelles Israël et la Palestine pourront tous deux réaliser leurs aspirations à la normalité, à l'égalité des chances pour chaque Israélien et chaque Palestinien et, de fait, à un État.

Le Ghana estime qu'une solution prévoyant deux États, Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix, sur la base des frontières d'avant 1967, reste l'option viable pour rétablir une paix et une stabilité durables dans la région. C'est pourquoi le Ghana s'est félicité des efforts menés par la Norvège pour organiser la réunion ministérielle en présentiel du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens en novembre 2021. Nous remercions la communauté des donateurs et les partenaires internationaux au service du développement de leur engagement à appuyer un règlement véritable et global. Le Ghana salue les efforts récents déployés par le Secrétaire général et les envoyés du Quatuor pour le Moyen-Orient afin de répondre aux vives préoccupations liées à la situation budgétaire de la Palestine et aux conditions tendues en Cisjordanie, à Jérusalem et à Gaza.

Pour faire avancer le processus de paix, il faut que les acteurs régionaux et internationaux déploient des moyens diplomatiques pour consolider et maintenir l'élan créé par les échanges récents de haut niveau. Il faut également que les deux parties au conflit surmontent leur méfiance passée, s'emploient à rétablir la confiance et la bonne volonté et communiquent à leurs populations une vision de la paix qui promet la sécurité et la prospérité. Rien de tout cela ne sera facile. Le coût de l'inaction serait encore plus élevé.

Le Ghana condamne tous les actes de terrorisme et toutes les violations des droits humains et du droit international humanitaire commises par les parties. Ces actes exacerbent la crise humanitaire. Tout en rappelant aux parties leurs obligations en vertu du droit international et de plusieurs résolutions du Conseil, nous les exhortons à s'abstenir de tout acte unilatéral qui entraverait ou compromettrait les efforts visant à réaliser une paix globale et juste après des décennies de conflit.

Nous remercions les États Membres de leurs contributions financières à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et nous appelons à augmenter cet appui pour remédier au déficit de financement critique de cette organisation afin de lui permettre de poursuivre sa mission vitale, qui consiste à aider les personnes touchées par le conflit. Nous prions le Secrétaire général de faciliter un processus qui nous permettra d'examiner les options visant à assurer un financement plus durable et prévisible de l'aide humanitaire au Moyen-Orient.

Sans un engagement sincère des parties en faveur du processus de paix, un règlement pacifique du conflit restera hors de portée. Nous exhortons donc les parties à reprendre les négociations directes en vue d'instaurer une paix globale et durable, dans un esprit de coopération et en toute bonne foi.

Enfin, je tiens à souligner l'engagement du Ghana à appuyer et à faciliter le processus visant à instaurer une paix durable au Moyen-Orient et l'importance de la coopération entre tous les États Membres et de l'unité dans l'action, en particulier au sein du Conseil.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Représentante permanente des États-Unis et membre du Cabinet du Président Biden.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Avant de prononcer ma déclaration, je voudrais présenter mes condoléances aux Émirats arabes unis. Les États-Unis condamnent sans équivoque l'attentat terroriste perpétré lundi à Abou Dhabi, qui a tué trois citoyens innocents.

Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Wennesland, de son exposé. Je souhaite en particulier la bienvenue à nos intervenants de l'organisation EcoPeace Middle East, et je les remercie. Je souhaite également la bienvenue au Représentant permanent d'Israël, M. Erdan, et au Ministre des affaires étrangères et des expatriés de l'État observateur de Palestine, M. Al-Malki, à la présente séance. Je tiens également à saluer la présence de la Ministre des affaires étrangères du Ghana et à lui souhaiter la bienvenue.

Cette année nous offre la possibilité de renouveler notre engagement à trouver une solution politique au conflit. Je commence donc par réaffirmer notre ferme appui à la solution des deux États, avec un État d'Israël juif et démocratique vivant dans la paix aux côtés d'un État palestinien souverain, démocratique et viable. Comme je l'ai indiqué auparavant, j'attends avec

impatience le jour où nous ne ressentirons plus le besoin de montrer du doigt Israël en lui consacrant une attention injustifiée au Conseil de sécurité.

Toutes les formes de haine et de violence sont fondamentalement contraires à l'objectif de la solution des deux États. Nous sommes particulièrement préoccupés par les tensions en Cisjordanie, à Gaza ainsi qu'à Jérusalem et dans ses environs, en particulier la violence visant les civils qui vaquent à leurs occupations quotidiennes. Pour aller de l'avant, Israël et l'Autorité palestinienne doivent s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui exacerbent les tensions et entravent les efforts visant à promouvoir une solution négociée prévoyant deux États. Je pense notamment à l'annexion de territoires, aux activités de peuplement, aux démolitions et aux évictions, comme nous avons pu le voir à Cheik Jarrah, à l'incitation à la violence et aux compensations versées aux individus qui sont en prison pour actes de terrorisme.

Je voudrais formuler à nouveau une observation que j'ai déjà faite devant le Conseil à l'intention des nouveaux membres. Lors de mon voyage en Israël et en Cisjordanie en novembre, je me suis rendu compte que les Israéliens et les Palestiniens sont pris dans une spirale de méfiance mutuelle qui rend impossible le genre de coopération qui permettrait de garantir la prospérité, la liberté et la sécurité pour tous. Les Israéliens n'estiment pas avoir un partenaire pour la paix, et les Palestiniens sont prisonniers de leur désespoir, en raison de l'absence de tout horizon politique. Ce déficit de confiance est le principal obstacle à des progrès sur le volet politiques et à la paix. La plupart des efforts visant à rétablir cette confiance doivent être entrepris directement entre les Israéliens et les Palestiniens.

La récente réunion entre le Président de l'Autorité palestinienne, M. Abbas, et le Ministre de la défense d'Israël, M. Gantz, a abouti à des mesures tangibles, notamment le transfert par Israël de 33 millions de dollars de recettes fiscales aux Palestiniens, la délivrance de permis commerciaux et l'approbation du statut humanitaire. J'espère que nous ferons fond sur ces progrès et que nous pourrons tous jouer un rôle pour faciliter l'adoption de nouvelles mesures positives. Par exemple, je tiens à féliciter la Jordanie et l'Égypte du rôle constructif qu'elles ont joué pour prévenir une recrudescence de la violence, notamment la réunion qu'elles ont organisée au Caire le 26 décembre avec l'Autorité palestinienne.

Nous saluons également la contribution de la Norvège en sa qualité de Présidente du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale

aux Palestiniens. Le Comité est une instance importante par laquelle la communauté internationale peut appuyer le développement économique des Palestiniens. Le Conseil peut également faciliter des progrès, tout comme les organisations de la société civile telles que celle qui s'est adressée à nous aujourd'hui, EcoPeace Middle East. Je remercie une fois de plus les intervenants de leurs présentations. Les membres de la société civile israélienne et palestinienne jouent un rôle essentiel pour créer des liens entre les populations en Israël, en Cisjordanie, à Gaza et en Jordanie. Les programmes pédagogiques et les tables rondes visant à examiner des projets tels que le Pacte vert et bleu pour le Moyen-Orient sont importants pour aborder les problèmes communs qui ne connaissent pas de frontières, notamment les changements climatiques. Nous préconisons d'élargir la portée de ces échanges en y associant les signataires des accords d'Abraham. Nous devons souligner l'importance du dialogue et des échanges techniques pour nous attaquer à nos problèmes communs.

Enfin, le 27 janvier, les États-Unis se joindront aux peuples des nations du monde entier pour commémorer la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste. Lorsque j'étais en Israël, j'ai eu l'insigne honneur de rallumer la flamme éternelle dans la Salle du souvenir à Yad Vashem. Cette cérémonie solennelle, tenue près de la crypte qui abrite les cendres de victimes de l'Holocauste en provenance de toute l'Europe, m'a rappelé de façon poignante que nous avons le devoir de ne jamais oublier. Pour honorer le souvenir et la mémoire des victimes de l'Holocauste, il faut aller au-delà de la réflexion ; il faut agir. C'est particulièrement vrai au regard de la montée de l'antisémitisme et du déni de l'Holocauste. Les événements odieux survenus à Colleyville, au Texas, le week-end dernier l'ont rappelé aux Américains. Cela nous rappelle que nous devons tous faire front commun contre l'antisémitisme et l'extrémisme.

Les États-Unis continueront à appeler à la justice pour les victimes de l'antisémitisme et pour les survivants de l'Holocauste et leurs descendants. Nous sommes déterminés à bâtir un monde où les enseignements tirés de l'Holocauste sont appris partout, où les survivants pourront finir leurs jours dans la dignité et le confort et où toutes les vies humaines sont traitées avec décence et compassion. Pour la première fois depuis de nombreuses années, tous les membres du Conseil entretiennent des relations diplomatiques avec l'État d'Israël. Cela témoigne des changements importants qui sont en cours au Moyen-Orient et reflète la contribution d'Israël

sur la scène mondiale. Nous devons saisir cette occasion pour dépasser nos arguments habituels et réfléchir à des moyens d'aider les parties dans leurs efforts pour instaurer une paix durable pour tous leurs citoyens.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Représentante permanente et Ministre adjointe des affaires étrangères et de la coopération internationale chargée des affaires politiques des Émirats arabes unis.

**M<sup>me</sup> Nusseibeh** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, de présider l'important débat d'aujourd'hui, et souhaiter la bienvenue aux Ministres présents dans la salle aujourd'hui. Je remercie également le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé extrêmement précieux, ainsi que M<sup>me</sup> Nada Majdalani et M. Gidon Bromberg, qui ont souligné l'importance de s'attaquer aux effets néfastes des changements climatiques.

Le débat d'aujourd'hui intervient à un moment important et urgent. Malgré les progrès en faveur de la stabilité et de la prospérité dans toute la région qui ont récemment été réalisés au Moyen-Orient, certains tentent encore, de manière perfide, d'y semer le chaos et le terrorisme. Nous faisons tout particulièrement référence aux crimes commis par les milices houthistes, notamment les attaques perpétrées il y a quelques jours contre des civils et des installations civiles aux Émirats arabes unis.

Mon pays condamne avec force cette escalade criminelle. Nous exprimons nos sincères condoléances aux familles des trois victimes et souhaitons un prompt rétablissement aux blessés. Je remercie également les plus de 90 pays qui se sont associés à nous pour condamner ces actes terroristes.

Malgré les problèmes persistants dans la région, nous pensons qu'il est encore possible d'instaurer la paix au Moyen-Orient. Dans le cadre de notre premier débat public sur cette question depuis que nous sommes membres du Conseil, nous tenons à souligner l'importance de s'employer sérieusement à lutter contre le terrorisme et à mettre fin aux crises et aux conflits de la région, qui s'étendent de la Palestine et du Yémen au Liban et à la Libye, en passant par l'Iraq et la Syrie.

Dans ce contexte, mon pays réaffirme sa détermination à appuyer le peuple palestinien, notre frère, ainsi que son droit d'établir un État palestinien indépendant

et souverain le long des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément au mandat de la Conférence de Madrid, à l'Initiative de paix arabe et à tous les autres paramètres convenus au niveau international.

À cette fin, je voudrais axer mon intervention d'aujourd'hui sur les questions suivantes. Premièrement, toutes les pratiques illégales dans le Territoire palestinien occupé doivent cesser, et Israël doit s'acquitter de ses responsabilités à cet égard. Nous faisons ici référence à la construction et à l'expansion de colonies de peuplement, à la confiscation et à la démolition de biens appartenant à des Palestiniens, et au déplacement forcé de résidents, comme nous l'avons vu aujourd'hui dans le quartier de Cheik Jarrah. Nous soulignons qu'il est impératif de préserver le statut historique et juridique actuel de Jérusalem.

Deuxièmement, compte tenu de la fragilité de la situation, nous soulignons qu'il faut prévenir ou désamorcer toute escalade qui pourrait se produire. Nous devons également maintenir le dernier cessez-le-feu en date. À cet égard, nous apprécions particulièrement les efforts que continuent de déployer nos frères et sœurs de la République arabe d'Égypte et du Royaume hachémite de Jordanie. Nous insistons sur la nécessité de renforcer la confiance, de sortir de l'impasse actuelle et de relancer un processus de paix crédible. Nous espérons que la récente réunion de haut niveau entre les deux parties débouchera sur de nouvelles possibilités de dialogue.

Troisièmement, nous soulignons qu'il importe de fournir une assistance au peuple palestinien, qui continue de vivre dans des conditions difficiles, d'autant plus que les besoins humanitaires ont considérablement augmenté depuis le début de la pandémie. Pour sa part, mon pays a récemment envoyé des doses de vaccin et une aide médicale dans la bande de Gaza et l'a aidée à faire face à la crise de l'eau qu'elle connaît. Par ailleurs, nous finançons la construction d'une nouvelle école qui sera gérée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par les entités des Nations Unies et d'autres donateurs.

Pour conclure, mon pays estime que si nous nous efforçons de trouver une solution juste, durable et globale à la question de Palestine, nous pourrions faire échec aux tentatives d'exploiter le conflit, de semer la division ou de propager des idéologies extrémistes dans la région. Pour assurer un avenir stable au Moyen-Orient, le Conseil de sécurité doit oeuvrer en faveur de la création

d'un climat propice à la paix et parler d'une seule voix pour régler les problèmes de la région. Dans ce contexte, nous soulignons qu'il importe que toutes les parties respectent les résolutions du Conseil. Par ailleurs, il importe qu'aujourd'hui, la communauté internationale s'emploie à régler définitivement les crises plutôt que de simplement les gérer. Nous sommes conscients que ce ne sera pas une tâche facile, mais nous travaillerons avec diligence, en coopération avec les États Membres, pour rétablir la paix et la stabilité dans la région.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous souhaitons la bienvenue, Madame la Présidente, à la présidence du Conseil de sécurité aujourd'hui. Nous tenons également à saluer la participation à la présente séance de la Ministre ghanéenne des affaires étrangères, M<sup>me</sup> Shirley Ayorkor Botchwey, et du Ministre palestinien des affaires étrangères, M. Riad Al-Malki.

Nous remercions M. Tor Wennesland de son exposé détaillé sur la situation dans la région du Moyen-Orient dans le contexte de la recherche d'un règlement. Nous avons écouté attentivement M. Gidon Bromberg et M<sup>me</sup> Nada Majdalani.

En ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, le niveau de violence ne faiblit pas et fait des victimes dans les deux camps. La situation décrite aujourd'hui par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient est encore exacerbée par les actes unilatéraux et illégaux d'Israël, les violations du statut des Lieux saints, l'expansion des activités de peuplement, la confiscation de terres palestiniennes, l'expulsion de Palestiniens, les arrestations arbitraires et la violence ciblant les civils.

C'est avec inquiétude que nous avons pris connaissance des flambées sporadiques de violence à Jérusalem, qui ont fait des victimes. Nous sommes tout particulièrement préoccupés par l'action menée hier par la police israélienne à Cheik Jarrah, qui a expulsé une famille palestinienne de sa maison.

Nous appelons les parties à faire preuve de retenue et à rejeter les mesures radicales qui créent des faits irréversibles sur le terrain ainsi qu'à y renoncer. Nous leur demandons de relancer un processus de règlement pacifique sur une base juridique internationale universellement reconnue. Nous attachons une grande importance à l'assistance internationale globale fournie aux personnes qui sont dans le besoin en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ainsi qu'aux réfugiés palestiniens dans les pays arabes voisins.

Nous appuyons les efforts déployés par les organismes internationaux spécialisés, en particulier ceux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Nous pensons qu'il faut continuer d'apporter une aide financière importante à l'UNRWA, afin qu'il puisse continuer de fournir sans entrave une aide humanitaire à des millions de réfugiés palestiniens au Moyen-Orient. La Russie continuera de verser des contributions volontaires annuelles au budget de l'UNRWA.

Dans ce contexte, nous nous félicitons des résultats de la réunion ministérielle du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, qui s'est tenue à Oslo en novembre dernier. Nous saluons les efforts de la Norvège pour organiser cette réunion, qui témoigne du fait que la communauté internationale reste concentrée sur le règlement de la situation au Moyen-Orient.

L'objet du débat d'aujourd'hui, sous la présidence norvégienne du Conseil de sécurité, est de préparer le terrain pour une relance rapide du processus de paix israélo-palestinien. Nous sommes pleinement convaincus qu'un règlement n'est possible que si des pourparlers directs s'ouvrent entre les parties. Dans le même temps, nous pensons qu'il est urgent d'intensifier les efforts multilatéraux pour créer un climat propice aux pourparlers, en premier lieu dans le cadre du Quatuor pour le Moyen-Orient composé de médiateurs internationaux. Nous entendons continuer de déployer des efforts assidus avec nos partenaires du Quatuor afin d'améliorer l'efficacité de ce mécanisme de médiation en déterminant et en définissant les mesures collectives qu'il est possible de prendre pour mettre en œuvre ce qui a été entériné par les résolutions de l'ONU, à savoir la solution des deux États. Nous réaffirmons l'importance de convoquer une réunion du Quatuor au niveau ministériel et de nouer une coopération à part entière dans le cadre de ce mécanisme avec les Palestiniens, les Israéliens et d'autres acteurs régionaux clés. Je tiens également à souligner qu'aucun progrès dans le processus de paix ne sera possible sans le rétablissement de l'unité palestinienne, sur la base de l'Organisation de libération de la Palestine. Nous sommes prêts, aux côtés d'autres parties intéressées, à commencer par nos amis égyptiens, à fournir l'assistance nécessaire à cette fin.

Pour terminer, je tiens à signaler que nous sommes de plus en plus préoccupés par les projets qui ont été dévoilés concernant l'expansion des activités de peuplement israéliennes dans le Golan syrien occupé.

Je ne fais pas seulement référence aux formalités administratives qui sont en train d'être allégées pour la construction de la colonie de peuplement de Ramat Trump, annoncée en 2020, mais aussi à la création de deux nouvelles colonies de peuplement, Asif et Matar, comptant 12 000 logements.

L'objectif déclaré des dirigeants israéliens est de doubler le nombre d'Israéliens résidant sur le plateau du Golan, ce qui contrevient aux Conventions de Genève de 1949.

Pour notre part, nous rappelons la position de la Russie, qui demeure inchangée : nous ne reconnaissons pas la souveraineté israélienne sur le plateau du Golan, qui fait partie intégrante de la Syrie.

**M. Geng Shuang** (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous souhaite la bienvenue, Madame la Ministre Huitfeldt, et je vous remercie de présider la séance d'aujourd'hui. Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Wennesland, de son exposé. J'ai également écouté attentivement les exposés présentés par les deux représentants d'EcoPeace Moyen-Orient.

Cette année marque le soixante-quinzième anniversaire de l'inscription de la question de Palestine à l'ordre du jour de l'ONU. Nous espérons que la nouvelle année sera porteuse d'espoir pour le peuple palestinien. La communauté internationale doit agir avec un plus grand sentiment d'urgence et prendre des mesures vigoureuses pour promouvoir un règlement global, juste et durable de la question palestinienne.

Premièrement, la violence et les hostilités doivent cesser et les tensions s'apaiser. L'année dernière, les tensions se sont poursuivies dans le Territoire palestinien occupé : les affrontements et la violence ont causé la mort de 324 Palestiniens. Il y a également eu des victimes civiles du côté israélien. Depuis le début de la nouvelle année, la situation sur le terrain est toujours aussi tendue et inquiétante. Nous appelons toutes les parties concernées à garder leur calme, à faire preuve de retenue, à s'abstenir de toute hostilité et de toute violence et à consolider le cessez-le-feu à Gaza. En tant que Puissance occupante, Israël doit s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du droit international, garantir la sécurité de la population dans les territoires occupés, enquêter sur les violences commises contre les civils palestiniens et préserver le statu quo historiquement établi sur les Lieux saints de Jérusalem. Parallèlement, les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité doivent être respectées.

Deuxièmement, toutes les résolutions du Conseil de sécurité doivent être appliquées et les activités de colonisation doivent cesser. En 2020, l'implantation juive en Cisjordanie s'est poursuivie, et le nombre de maisons palestiniennes démolies a atteint son plus haut niveau depuis 2016. Les activités de peuplement dans les territoires occupés violent le droit international. Nous exhortons Israël à cesser de démolir des maisons palestiniennes, d'expulser des Palestiniens et d'étendre les colonies, et à créer les conditions nécessaires au développement des communautés palestiniennes en Cisjordanie.

Nous sommes également préoccupés par la récente annonce d'Israël d'investir plus de 300 millions de dollars dans la construction de colonies de peuplement dans le Golan. La communauté internationale reconnaît la souveraineté de la Syrie sur le Golan. La Chine exhorte Israël à mettre fin aux activités de colonisation susceptibles de causer des tensions.

Troisièmement, l'économie et les moyens de subsistance de la population doivent faire l'objet d'une attention particulière, et l'aide humanitaire doit être renforcée. La Palestine traverse actuellement une profonde crise économique et financière, la situation humanitaire est préoccupante et la population vit dans des conditions difficiles. La communauté internationale doit intensifier son soutien, renforcer l'Autorité palestinienne et lui donner les moyens d'exercer ses fonctions souveraines dans les domaines de la sécurité et du financement et de fournir des services essentiels à la population.

La Chine salue les efforts déployés par l'Égypte, le Qatar et d'autres pays de la région pour reconstruire Gaza et appelle toutes les parties à accroître leur appui financier à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. À cet égard, nous prenons note des récentes mesures prises par Israël, telles que la restitution des recettes fiscales à la partie palestinienne, et nous espérons que cela contribuera à rétablir la coordination économique palestino-israélienne en faveur des civils. La Chine demande une nouvelle fois à Israël de lever le blocus de la bande de Gaza.

Quatrièmement, tous les efforts doivent être mobilisés pour promouvoir la paix et mettre en œuvre la solution des deux États. L'histoire et la réalité ont montré à plusieurs reprises que la solution des deux États était la seule façon viable de résoudre la question palestinienne. La communauté internationale doit promouvoir une approche objective et équitable, prôner la tolérance et la compréhension mutuelle et redoubler d'efforts pour que les deux parties renouent le dialogue, sur un pied d'égalité, concernant la solution des deux États.

Nous espérons que les deux parties saisiront l'occasion offerte par les récents échanges de haut niveau pour renforcer progressivement la confiance mutuelle et poursuivront sur cette lancée. Nous attendons de toutes les parties palestiniennes qu'elles renforcent leur solidarité, parviennent à une réconciliation interne par la voie des consultations et du dialogue et fassent bloc pendant les négociations. Nous espérons que le dialogue qui se tiendra prochainement en Algérie sera fructueux.

Nous exhortons l'ONU, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique et les pays ayant une influence notable à jouer un rôle plus actif dans le processus, et nous appelons à la tenue d'une conférence internationale de la paix sous les auspices de l'ONU et avec la participation de tous les membres permanents du Conseil et de toutes les parties prenantes au processus de paix au Moyen-Orient, afin de déployer, tous ensemble, des efforts de paix plus vastes et plus efficaces.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer que la Chine soutient la création d'un État de Palestine pleinement souverain et indépendant, fondé sur les frontières de 1967 et ayant Jérusalem-Est pour capitale, et qu'elle est favorable à la coexistence pacifique de la Palestine et d'Israël et au développement commun des peuples arabe et juif. La Chine continuera d'œuvrer sans relâche aux côtés de la communauté internationale pour trouver rapidement une solution à la question palestinienne.

**M<sup>me</sup> Byrne Nason** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Ministre Huitfeldt, d'être parmi nous et de présider le débat d'aujourd'hui. Je me félicite également de la participation de tous les ministres qui nous rendent visite. Je remercie M. Tor Wennesland de son exposé complet qui donne à réfléchir. Je remercie aussi M. Bromberg et M<sup>me</sup> Majdalani de leurs réflexions précieuses sur la coopération pour faire face aux défis posés par la crise climatique qui sévit dans la région.

Les sombres événements du mois de mai nous ont rappelé à tous que le Conseil de sécurité ne pouvait se permettre d'être complaisant à l'égard de la situation au Moyen-Orient. L'Irlande réaffirme qu'un règlement juste, durable et global du conflit israélo-palestinien demeure à la fois essentiel et urgent. Il incombe au Conseil et à l'ensemble de la communauté internationale de donner un nouvel élan à la reprise des négociations directes entre les parties.

Nous ne nous faisons pas d'illusions quant à l'ampleur du défi à relever. Toutefois, cela ne dispense pas le Conseil de sa responsabilité de redoubler d'efforts, notamment pour le bien des jeunes et de leur avenir. Plus de 40 % de la population israélienne a moins de 25 ans, et plus de 70 % de la population du Territoire palestinien occupé a moins de 30 ans. Nous avons le devoir collectif de veiller à ce que ces jeunes voient se dessiner devant eux un horizon politique renouvelé qui leur permette de vivre en paix et de contribuer à la préservation de la paix.

L'Irlande reste fermement résolue à régler le conflit, à mettre fin à l'occupation et à concrétiser la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, au droit international et aux accords bilatéraux. C'est la voie à suivre pour que tous les Israéliens et les Palestiniens puissent avancer.

L'Irlande est gravement préoccupée par les récents niveaux élevés de violence, y compris la violence commise par les colons, ainsi que par le durcissement des déclarations. Nous condamnons tous les actes de violence et appelons à la désescalade des tensions. L'Irlande demande à Israël de veiller à ce que ses opérations de sécurité, notamment dans les zones A et B de la Cisjordanie, soient proportionnées et tiennent pleinement compte de l'obligation de protéger les civils, en particulier les enfants.

Ces derniers jours, Israël a procédé, pour la première fois depuis 2017, à une opération de démolition dans le quartier de Cheik Jarrah, à Jérusalem-Est occupée. Cette opération a provoqué la destruction ce matin de deux maisons et des moyens de subsistance des familles touchées. Cela s'inscrit dans un schéma permanent de démolitions, d'expulsions et d'expansion des colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, qui se poursuit à un rythme effréné. Ces actes ont de graves conséquences humanitaires, et cet événement menace tout particulièrement le statu quo fragile à Jérusalem-Est et risque d'accroître la violence.

Le droit international humanitaire, en particulier la quatrième Convention de Genève, interdit la destruction inutile de biens privés. Les démolitions contribuent à créer un environnement coercitif pour les communautés palestiniennes touchées. Une fois de plus, nous appelons Israël, Puissance occupante, à remplir ses obligations envers cette communauté et à cesser ses pratiques néfastes que sont les expulsions et les démolitions de biens palestiniens.

L'Irlande réaffirme sa position de longue date sur le caractère illégal des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. La décision prise cette semaine concernant la construction de 1 465 logements dans le cadre du plan de l'aqueduc inférieur, ainsi que les activités de construction prévues dans les parties sensibles de la zone E 1, à Atarout et Givat Hamatos, portent atteinte à la continuité territoriale d'un futur État palestinien et doivent être annulées.

Nous renouvelons notre appel à la levée du blocus de la bande de Gaza, qui continue d'entraver la reconstruction. L'Irlande condamne les récentes attaques menées contre Israël depuis la bande de Gaza, ainsi que la multiplication des discours incendiaires. La population civile de Gaza, qui souffre depuis longtemps, a besoin de toute urgence d'un horizon politique et d'une voie économique vers un avenir durable.

L'Irlande se félicite de la rencontre entre le Président Abbas et le Ministre Gantz et attend avec intérêt la mise en œuvre des décisions issues de cette coopération entre Israël et l'Autorité palestinienne. Nous appelons à des progrès sur les questions relatives aux prisonniers, à la restitution des restes humains et à d'autres mesures qui amélioreront la vie des Palestiniens, ce qui pourrait contribuer à instaurer la confiance indispensable à un processus politique. L'Irlande attend avec intérêt la deuxième phase des élections locales qui se tiendra en mars, et qui pourrait contribuer à un renouveau des institutions palestiniennes.

L'Irlande continuera d'apporter son appui au peuple palestinien, notamment en appuyant les institutions palestiniennes, la société civile et les organismes des Nations Unies, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Nous exprimons à nouveau notre préoccupation face à la décision prise récemment par Israël de désigner certaines organisations de la société civile palestinienne comme des entités terroristes. L'Irlande maintient son engagement en faveur de la société civile.

Nous appelons à un appui continu à l'UNRWA et à la reprise du dialogue économique entre les États-Unis et la Palestine, ainsi qu'à une assistance des États de la région à l'Autorité palestinienne. L'appui à l'Autorité palestinienne et à l'UNRWA est de la plus haute importance pour la stabilité régionale.

**M. Costa Filho** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wennesland des informations qu'il a fournies au Conseil de sécurité. Nous tenons également à remercier EcoPeace Middle East pour son travail et ses idées intéressants. L'action menée par EcoPeace Middle East nous rappelle que la prospérité de la Palestine et la sécurité d'Israël sont intimement liées. Nous apprécions et appelons de nos vœux une coopération et un respect mutuel promus de la base vers le sommet, tout comme de nouvelles perspectives et initiatives visant à un règlement juste et durable du conflit. Les Accords d'Abraham s'inscrivent dans le cadre de ces efforts et, grâce à eux, les anciennes rivalités cèdent la place au dialogue et à la diplomatie.

Alors que nous entamons un nouveau mandat en tant que membre élu, nous sommes préoccupés par le peu de progrès réalisés dans le processus de paix au Moyen-Orient depuis la dernière fois que nous avons siégé au Conseil. De nouveaux défis ne cessent d'apparaître et les crises existantes restent sans solution, entraînant d'importantes pertes en vies humaines dans toute la région.

Nous avons déjà été témoins d'une dangereuse escalade de la violence en ce début d'année, avec des tensions croissantes dans la bande de Gaza. Cet épisode a montré combien le cessez-le-feu obtenu en mai 2021 reste fragile. Nous saisissons cette occasion pour souligner que rien ne peut justifier des attaques contre des civils. Nous exhortons les parties à réduire les tensions, à faire preuve de la plus grande retenue et à protéger les civils.

Malgré la montée de la violence, nous nous félicitons des récents échanges directs entre de hauts responsables palestiniens et israéliens. Le dialogue est essentiel pour relever les défis urgents auxquels sont confrontées les deux parties. Il s'agit également d'une mesure de confiance importante pour relancer le processus politique, et nous espérons que ces réunions deviendront de plus en plus fréquentes.

Comme l'a souligné le Coordonnateur spécial, la crise économique et budgétaire dans les territoires palestiniens réduit les perspectives de stabilité politique. Nous avons été encouragés par la tenue du premier tour des élections locales en décembre dernier, et nous espérons que le second tour pourra se dérouler comme prévu en mars. Il faut appuyer des élections transparentes et inclusives, qui sont une étape essentielle pour renforcer la légitimité et la crédibilité des institutions palestiniennes.

La situation à Gaza demeure préoccupante. La pauvreté et l'instabilité politique constituent un terrain fertile pour les forces extrémistes. Le Brésil appuie la reconstruction de Gaza et la fourniture prévisible, responsable et régulière d'une aide humanitaire. Nous voudrions également saluer les efforts déployés par la Norvège pour améliorer la situation à Gaza par la coopération, en accueillant les réunions du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens et du Quatuor pour le Moyen-Orient en novembre dernier.

En tant que seul pays d'Amérique latine membre de la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Brésil est préoccupé par l'insuffisance des ressources pour maintenir les services essentiels au profit de 2 millions de réfugiés de la région en matière d'éducation, de soins de santé et d'autres besoins fondamentaux. Nous restons pleinement engagés en faveur du travail important de l'UNRWA.

En conclusion, je voudrais réaffirmer l'engagement de longue date du Brésil en faveur de la réalisation d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, où Israéliens et Palestiniens vivraient côte à côte dans la paix et la sécurité, dans deux États démocratiques, prospères et souverains, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

**M. de la Fuente Ramírez** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland, M. Bromberg et M<sup>me</sup> Majdalani de leurs exposés, et je souhaite la bienvenue au Ministre Malki et à la délégation israélienne.

Lors de la Conférence de Madrid en 1991, les premières mesures ont été prises pour lancer un dialogue entre les dirigeants arabes et israéliens. Au cours des 30 dernières années, nous avons été témoins de plusieurs phases d'entente, des Accords d'Oslo aux récents Accords d'Abraham, ainsi que d'initiatives de coopération régionale, telles que les projets de gestion menés conjointement par la Jordanie, Israël et la Palestine et promus par EcoPeace.

Certains rapprochements récents constituent des pas dans la bonne direction. À cet égard, nous nous félicitons de la rencontre entre le Ministre de la défense Gantz et le Président Abbas, et nous saluons le plan économique pour Gaza du Ministre Lapid. Nous exhortons les parties à maintenir les canaux de communication et à renforcer la coopération civile, fiscale et en matière de sécurité.

Si l'assouplissement des restrictions à Gaza est encourageant, il n'est pas suffisant. Le blocus de la bande de Gaza doit être définitivement levé. Nous regrettons que la principale revendication du peuple palestinien, son droit à l'autodétermination, n'ait toujours pas été satisfaite.

Le Mexique réaffirme son engagement en faveur de la solution des deux États, qui répond aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité et permet la création d'un État palestinien, conformément au droit international et aux résolutions de l'ONU, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, et dans le respect du statut spécial de Jérusalem.

Nous notons avec préoccupation les actions menées actuellement sur le terrain qui compromettent la viabilité de la solution des deux États, comme les expulsions à Cheik Jarrah, y compris celle qui a eu lieu ce matin. Le Mexique condamne l'expansion des colonies israéliennes dans les territoires occupés et déplore les conséquences de l'appropriation, de l'expulsion et de la destruction des structures palestiniennes.

Dans tous les cas, nous condamnons l'usage de la force. Les attaques de colons contre des civils palestiniens sont tout aussi déplorables que les attaques lancées depuis Gaza contre des civils israéliens. Nous exhortons les parties à faire preuve de la plus grande retenue.

Enfin, nous nous devons de saluer tous les efforts visant à promouvoir la réconciliation intra-palestinienne, tout en nous félicitant des entretiens menés par le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient avec ses homologues de l'Union européenne et de la Russie. Nous espérons qu'une réunion du Quatuor pour le Moyen-Orient aura bientôt lieu, car cela constituerait une avancée bienvenue dans un processus qui est dans l'impasse et qui s'érode de jour en jour face à l'inaction ambiante.

**M. Tirumurti** (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé. Je remercie également les autres intervenants, M. Gidon Bromberg et M<sup>me</sup> Nada Majdalani d'EcoPeace, pour leurs observations.

Je souhaite la bienvenue à cette séance au Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine et à l'Ambassadeur d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Pour commencer, je voudrais réaffirmer l'engagement ferme et inébranlable de l'Inde en faveur de la résolution pacifique de la question palestinienne. L'Inde soutient une solution négociée à deux États menant à la création d'un État de Palestine souverain, indépendant et viable, vivant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, côte à côte et en paix avec Israël. Le partenariat de développement de l'Inde avec l'Autorité palestinienne conclu dans le cadre des efforts de construction de la nation de cette dernière et notre assistance financière à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient sont le reflet de ce soutien.

Je voudrais me focaliser sur deux questions essentielles aujourd'hui : la nécessité d'inverser d'urgence les tendances négatives observées sur le terrain et l'importance d'une feuille de route pour la reprise des négociations politiques directes.

La résolution 2334 (2016) a été adoptée par le Conseil pour réaffirmer la volonté ferme de la communauté internationale d'empêcher l'érosion de la solution des deux États. Elle appelle les parties à prévenir tous les actes de violence visant des civils ; rappelle que toutes les activités de peuplement doivent cesser ; et insiste sur la nécessité de déployer collectivement des efforts pour engager des négociations crédibles sur toutes les questions relatives au statut final.

Nous restons profondément préoccupés par les faits nouveaux survenus récemment en Cisjordanie, à Jérusalem et à Gaza. Les attaques violentes contre des civils ont augmenté ces dernières semaines. Les actes de destruction et de provocation se poursuivent. La construction de nouveaux logements a été annoncée. Nous appelons les parties à faire immédiatement des efforts concrets pour mettre fin à ces actions. Ces mesures unilatérales modifient indûment le statu quo sur le terrain, sapent la viabilité de la solution des deux États et posent de sérieux obstacles à la reprise des pourparlers de paix. Elles doivent être rejetées.

La communauté internationale doit également envoyer un signal fort contre toute mesure qui entraverait la possibilité d'une paix durable entre Israël et la Palestine dans un avenir proche. Il est extrêmement important de prévenir les actions qui sapent les mesures de confiance.

Les parties doivent mettre l'accent sur des mesures constructives. À cet égard, nous sommes encouragés par l'augmentation d'échanges directs entre les dirigeants

israéliens et palestiniens. La récente rencontre entre le Président palestinien, Mahmoud Abbas, et le Ministre israélien de la défense, Benjamin Gantz, ainsi que l'annonce dans la foulée par Israël qu'il allait accélérer la mise en oeuvre de mesures socioéconomiques en plus de celles arrêtées lors de leurs réunions précédentes, comme l'avance sur le versement des recettes fiscales et douanières et l'octroi de permis, etc. sont des évolutions encourageantes.

Ces initiatives, qui sont dans l'intérêt des deux parties, contribuent à maintenir la stabilité et à décourager une éventuelle résurgence de la terreur et de la violence. L'application intégrale et immédiate de ces mesures et la poursuite des échanges de haut niveau doivent s'accompagner d'une feuille de route claire en vue de la reprise rapide des négociations directes sur toutes les questions relatives au statut final. Nous pensons que c'est la meilleure voie pour atteindre l'objectif d'une solution prévoyant deux États.

L'Inde a toujours appelé à des négociations de paix directes entre Israël et la Palestine, sur la base du cadre convenu au niveau international et en tenant compte des aspirations légitimes du peuple palestinien à un État et des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. L'absence de tels pourparlers directs sur des questions politiques essentielles a des coûts différents pour les Israéliens et les Palestiniens et n'est pas de bon augure pour la paix à long terme dans la région. Nous appelons l'ONU et la communauté internationale, en particulier le Quatuor pour le Moyen-Orient, à donner la priorité à la reprise de ces négociations.

En tant qu'amie d'Israël et de la Palestine, l'Inde continuera d'appuyer tous les efforts visant à trouver une solution globale et durable au conflit israélo-palestinien, sous la forme de deux États, et se tient prête à contribuer de manière constructive à ces efforts.

Avant de conclure, je tiens également à condamner fermement l'attaque terroriste récente contre Abou Dhabi, dans laquelle deux Indiens ont tragiquement perdu la vie. Une telle attaque contre des civils innocents et des infrastructures civiles est totalement inacceptable. Elle constitue une violation flagrante du droit international et va à l'encontre de toutes les normes civilisées. L'Inde est solidaire des Émirats arabes unis et soutient pleinement la condamnation sans équivoque de cette attaque terroriste par le Conseil. Il importe que le Conseil parle d'une seule voix et envoie un signal clair contre ces actes de terreur odieux.

**M. Hoxha** (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Wennesland et les deux intervenants de leurs précieuses informations.

Le Conseil de sécurité a montré à maintes reprises qu'il a le pouvoir d'accomplir de grandes choses lorsqu'il mobilise la volonté de tous ses membres. Mais il est une question qui s'avère difficile à résoudre, même pour un organe collectif aussi puissant que le Conseil de sécurité : le conflit israélo-palestinien.

Le Conseil tient un rôle central dans la création du cadre international visant à résoudre le conflit, mais même après plus de sept décennies, aucune solution ne semble être en vue. Comme nous l'avons entendu, en l'état actuel des choses, il n'existe même pas d'initiative de négociations ou de processus de paix active, tandis que la situation sur le terrain reste instable et risque de produire de nouvelles explosions de violence comme nous l'avons vu à maintes reprises.

C'est la première fois que nous nous exprimons sur ce sujet en tant que membre du Conseil. Nous n'avons pas la formule qui permettra au Conseil de parvenir à une solution juste et durable entre les Israéliens et les Palestiniens. Nous ne prenons pas la parole pour faire la morale aux parties pour ce qui est largement considéré comme un conflit sans fin. Ce que nous pouvons offrir, c'est notre expérience, notre vécu, à savoir la manière dont nous avons parcouru notre propre chemin au travers de menaces existentielles, de guerres que nous n'avons pas choisies et d'autres problèmes graves afin de nous unir et de trouver des moyens d'investir dans l'entente et la coopération avec les autres, comme nous l'avons fait et le faisons chaque jour dans notre région.

Nous n'avons aucun autre intérêt que notre volonté sincère de voir les Israéliens et les Palestiniens gérer leurs différences et coexister dans la paix et dans l'harmonie. L'Albanie chérit son amitié historique avec le peuple juif – une amitié qui a résisté aux heures les plus sombres de l'humanité. Nous défendons fermement et sans équivoque la sécurité de l'État d'Israël. Nous comprenons les problèmes sécuritaires auxquels Israël est confronté chaque jour. Il n'est pas facile pour un pays de se sentir en sécurité lorsqu'un autre pays de la région – un pays puissant avec une politique agressive et dangereuse – plaide ouvertement pour sa destruction. Il est difficile de se sentir en paix tout en vivant sous la menace constante d'attaques de missiles aveugles, pouvant surgir du sud ou du nord du pays.

Israël a le droit légitime de se défendre, et nous sommes à ses côtés sur cette question. Cela doit être fait dans le respect de la loi et des droits humains.

J'ajoute sur ce point que nous réaffirmons notre solidarité et notre soutien sans réserve aux Émirats arabes unis après les attaques odieuses perpétrées par les houthistes sur leur sol.

Toutefois, nous essayons également de comprendre la vie quotidienne des Palestiniens en Cisjordanie – leur désespoir, leur manque de perspectives et l'espoir faiblissant d'un avenir meilleur. L'espoir, c'est ce qui meurt en dernier, comme le veut le proverbe, et, quand il n'y a plus d'espoir, il n'y a plus rien. C'est dire que le statu quo est intenable.

Nous persistons à croire que la seule solution viable et juste est une solution des deux États négociée, avec Jérusalem comme capitale partagée, autour de deux États vivant côte à côte dans la sécurité et dans le plein respect de leurs populations respectives, Israéliens et Palestiniens.

La confiance est l'ingrédient le plus important pour que les négociations reprennent et réussissent. C'est pourquoi nous appelons les deux parties à tout mettre en oeuvre pour créer les conditions nécessaires et à s'abstenir de toute action contraire à cet esprit.

Nous sommes encouragés par les mesures modestes mais bienvenues que le Gouvernement israélien a prises récemment après la récente réunion entre le Président Abbas et le Ministre Gantz, telles que l'accroissement du nombre de permis de travail depuis la Cisjordanie et depuis Gaza, le transfert des recettes fiscales et les autorisations supplémentaires accordées à des femmes et hommes d'affaires pour entrer en Israël. Cela dit, il faut faire bien plus, et davantage de mesures et d'initiatives de ce genre, qui aident à améliorer le climat, à renforcer la confiance et à permettre aux gens de vivre dans la dignité, en jouissant de leurs droits, doivent être engagées. À cet égard, nous restons d'avis que l'expansion des colonies est préjudiciable, car elle menace cette réalité des deux États et va contre la perspective d'un règlement pacifique du conflit.

Nous accueillons positivement les Accords d'Abraham. Nous voulons croire qu'à mesure que les relations entre Israël et les États arabes s'amélioreront sensiblement, cela aura aussi une incidence sur les relations entre Israéliens et Palestiniens.

Nous sommes favorables à la préservation du statu quo concernant les Lieux saints de Jérusalem. Ils font partie du patrimoine commun des trois grandes religions monothéistes et doivent être reconnus et respectés par tous. Il faut y voir un symbole de la nécessité de la reconnaissance mutuelle, sans quoi la coexistence pacifique est intenable.

Le concept de démocratie ne serait que purement théorique sans société civile libre et développée. Une société civile forte et dynamique est cruciale pour autonomiser les gens et joue un rôle capital dans le renforcement de la compréhension mutuelle par des contacts entre peuples et pour lutter contre les préjugés, la haine et l'hostilité.

Nos inquiétudes relatives à la désignation de six organisations non gouvernementales palestiniennes sont bien connues. Cependant, nous sommes aussi profondément préoccupés par le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans les zones contrôlées par l'Autorité palestinienne, en particulier le Hamas.

Pour terminer, je tiens à dire que l'incapacité du Conseil à trouver une solution ne doit pas le décourager de continuer à en chercher une. Cela suppose, comme indiqué plus haut, de se concentrer sur les gens et de soutenir leurs aspirations ici et maintenant. Cela suppose de faire tout notre possible pour appuyer les processus et les initiatives qui offrent la possibilité aux gens – tout le monde, Israéliens et Palestiniens – de vivre dans la sécurité et la dignité, dans la paix et la sécurité, jouissant de tous leurs droits sur un pied d'égalité, en pratique et pas seulement en principe.

**M. de Rivière** (France) : Je salue votre présence aujourd'hui parmi nous, Madame la Présidente. Je remercie le Coordonnateur spécial. Je remercie aussi M. Bromberg et M<sup>me</sup> Majdalani pour leurs interventions.

Il est de la responsabilité du Conseil de sécurité d'œuvrer à la préservation de la solution des deux États, ayant tous deux Jérusalem comme capitale. Cette solution a été définie par le Conseil. Elle est à ce jour la seule à même de répondre aux aspirations légitimes des peuples israélien et palestinien, de garantir la sécurité de tous et de permettre une paix juste et durable.

Les paramètres de cette solution sont connus et doivent être mis en oeuvre par le biais de négociations entre les parties sur l'ensemble des questions du statut final. C'est la condition pour qu'Israéliens et Palestiniens puissent apporter des réponses justes aux défis auxquels ils font ensemble face.

La France est très préoccupée par la fragilisation continue de la solution des deux États, notamment sous l'effet de la poursuite de la colonisation. Nous condamnons avec force les nouveaux plans adoptés ce 17 janvier, en particulier le projet dit de l'aqueduc inférieur. En créant des centaines de nouvelles unités de logement à l'est de la Ligne verte, notamment à Jérusalem-Est entre Giv'at Hamatos et Har Homa, ce projet menace la contiguïté géographique d'un futur État palestinien et contribue à sceller la ceinture de colonies séparant Jérusalem-Est de Bethléem.

Nous appelons donc les autorités israéliennes à revenir sur leur décision et à suspendre définitivement les plans concernant la création d'une nouvelle colonie à Atarout et ceux visant à étendre la zone E1.

Les récentes mesures annoncées à la suite de la rencontre du Premier ministre Gantz et du Président Abbas sont bienvenues et nous les saluons. Elles doivent cependant s'accompagner d'un gel des mesures unilatérales.

Avec ses partenaires européens, la France reste préoccupée par la hausse record des violences des colons, des démolitions et des évictions, notamment à Jérusalem-Est. Nous condamnons à ce titre les récentes démolitions et évictions dans le quartier de Cheik Jarrah. Nous appelons les autorités israéliennes à cesser les démolitions à Jérusalem-Est et en zone C.

La France reste préoccupée par la persistance des tensions sur le terrain et la fragilité de la cessation des hostilités à Gaza. Il est impératif que l'aide nécessaire et les équipements médicaux entrent à Gaza, en veillant à ce qu'ils parviennent à leurs destinataires finaux. La France rappelle à cet égard son plein soutien à l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Israël doit assurer la protection de tous les civils, y compris les Palestiniens, en vertu du droit international. Il doit veiller à ce que des enquêtes soient menées et à ce que les responsables de crimes soient traduits devant la justice.

La France s'inquiète également du rétrécissement de l'espace dans lequel opère la société civile. Les désignations de six organisations non gouvernementales (ONG) palestiniennes comme organisations terroristes sont très préoccupantes à cet égard. En l'absence d'éléments permettant d'étayer les allégations de détournement de fonds de la part de ces ONG et leur participation ou leur soutien à une activité terroriste, la France demeurera mobilisée en faveur de ces organisations et continuera de leur apporter son soutien.

Les dérives en matière de respect des droits de l'homme et des libertés dans les territoires palestiniens nous préoccupent. Nous appelons à ce que l'enquête en cours sur la mort en détention de Nizar Banat soit menée à son terme. Nous réitérons notre appel à l'Autorité palestinienne en faveur d'un renouvellement de la légitimité démocratique de ses institutions, notamment par la tenue d'élections générales. Des institutions démocratiques fortes, fondées sur le respect de l'état de droit, sont en effet indispensables pour un État palestinien viable.

Dans ce contexte, la France appelle le Conseil à œuvrer à la relance d'un processus politique au point mort depuis 2014. Il est essentiel de recréer un horizon politique qui permette d'enrayer la dynamique délétère actuellement à l'œuvre et ainsi de prévenir un nouveau cycle de violence. La France continuera d'œuvrer en ce sens, notamment avec l'Allemagne, l'Égypte et la Jordanie.

**M. Kariuki** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je tiens à souligner que, comme l'a dit la Secrétaire aux affaires étrangères de mon pays, le Royaume-Uni condamne dans les termes les plus forts les attaques terroristes du 17 janvier, revendiquées par les houthistes, contre des sites civils à Abou Dhabi. Nous adressons nos condoléances aux familles des victimes.

Pour en venir au thème de la discussion d'aujourd'hui, mes remerciements vont au Coordonnateur spécial pour son exposé. Je tiens aussi à remercier nos deux intervenants d'EcoPeace. Ils ont démontré aujourd'hui de quelle manière les effets climatiques et environnementaux pouvaient être à la fois sources d'insécurité et moteurs de coopération entre les communautés. Le Royaume-Uni appuie leur appel à une plus grande coopération régionale sur les menaces environnementales communes. L'accord sur l'énergie solaire et sur l'eau entre Israël, la Jordanie et les Émirats arabes unis conclu en novembre illustre l'intérêt de tels efforts.

Je tiens à rendre hommage à la Norvège, qui a piloté la coordination économique entre les parties, et qui a notamment présidé, en novembre, la première réunion en présentiel du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens depuis deux ans. Les deux parties se sont engagées, à cette occasion, à renforcer le dialogue et ont exprimé leur volonté de relancer les travaux du Comité économique mixte, interrompus depuis longtemps. Le Royaume-Uni appelle les deux parties à avancer sur ces objectifs, à l'approche de la prochaine réunion du Comité spécial de liaison en mars.

Le Royaume-Uni se félicite de la poursuite des contacts entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne, notamment les réunions en personne entre le Ministre de la défense Gantz et le Président Abbas et les discussions entre les Ministères des finances en vue d'améliorer les conditions économiques dans les territoires palestiniens occupés. Ces échanges directs sont cruciaux, étant donné l'ampleur des défis actuels. Nous exhortons Israël et l'Autorité palestinienne à accélérer leurs efforts pour améliorer la situation financière et les conditions économiques et humanitaires en Cisjordanie et à Gaza. Nous nous félicitons de la nomination du nouveau Ministre palestinien de l'intérieur et du nouveau Ministre palestinien des biens waqfs et continuons d'engager vivement l'Autorité palestinienne à mettre en œuvre des réformes visant à renforcer la responsabilité, la transparence et l'efficacité.

Le 17 janvier, des diplomates britanniques ont été témoins de la tentative d'expulsion de la famille Salhiye, qui vit et gère une entreprise à Cheik Jarrah. Ce matin, les autorités sont revenues pour démolir sa maison et ont arrêté des membres de la famille. Nous exhortons une fois de plus le Gouvernement israélien à cesser ces politiques. Les expulsions sont contraires au droit international humanitaire, hormis dans les circonstances les plus exceptionnelles, et causent des souffrances inutiles. En outre, le 17 janvier, comme nous l'avons entendu, le plan de colonisation de l'aqueduc inférieur a été approuvé, ce qui représente près de 1 500 logements, dont certains se situent en dehors de la Ligne verte, qui seront construits entre Giv'at Hamatos et Har Homa. Nous demandons instamment au Gouvernement israélien de mettre définitivement fin à l'expansion de ses colonies de peuplement et à ses activités de peuplement, qui exacerbent les tensions et menacent la viabilité d'un futur État palestinien.

Par ailleurs, le Royaume-Uni condamne la tentative d'attaque à l'arme blanche contre un soldat des Forces de défense israéliennes en Cisjordanie le 17 janvier. Cette attaque fait suite à plusieurs autres perpétrées contre des civils et des soldats israéliens à la fin de l'année dernière. Nous appelons les parties à travailler ensemble pour condamner la violence et réduire autant que possible les tensions.

La stabilité à Gaza reste une priorité pour le Royaume-Uni. Nous condamnons les tirs de missiles lancés depuis Gaza vers Israël au début du mois de janvier, et nous exhortons toutes les parties à œuvrer pour maintenir le calme.

Nous demandons instamment aux deux parties d'éviter les actions unilatérales qui nuisent à la paix et risquent de compromettre les échanges entre le Gouvernement israélien et les dirigeants palestiniens, auxquels j'ai fait allusion au début de ma déclaration. Nous appelons les deux parties à travailler ensemble pour jeter les bases de progrès futurs vers la solution des deux États.

**M. Kiboino (Kenya)** (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé. Le Kenya continue d'appuyer l'action qu'il mène. Je remercie également les intervenants et prends acte des vues qu'ils ont exprimées. Je tiens également à saluer la présence des délégations israélienne et palestinienne parmi nous aujourd'hui.

En ce qui concerne la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine, nous considérons que la question centrale est celle de l'intervention humaine. En effet, les Israéliens et les Palestiniens habitent sur le même territoire géographique. Et cela pose immanquablement des problèmes immédiats qui devront être réglés, qu'il y ait ou non une solution politique. Cela fait partie du processus de consolidation de la paix, mais nous ne devons pas perdre de vue le fait que l'intervention humaine est le moteur de ce conflit interminable et l'alimente.

L'intervention humaine est illustrée, entre autres, par l'absence de progrès par les parties au conflit en ce qui concerne le respect des engagements convenus, comme le prévoient les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et le droit international. Elle se voit également dans les activités d'entités extrémistes, en particulier les attaques terroristes et les actes de terrorisme perpétrés par le Hamas, le Jihad islamique palestinien et d'autres groupes qui leur sont affiliés contre des civils et des infrastructures civiles en Israël, notamment les récents tirs de roquette lancés depuis Gaza le 1<sup>er</sup> janvier, actes que le Kenya continue de condamner fermement.

Par conséquent, cette intervention humaine impose de toute urgence aux deux parties de s'asseoir à la même table, de dialoguer et de trouver un règlement pacifique négocié à ce conflit qui n'en finit pas. Cela doit rester l'idée sur laquelle se fonde la mobilisation du Conseil concernant la situation israélo-palestinienne. Dans ce contexte, le Kenya a affirmé à maintes reprises que l'un des moyens incontournables d'aller dans le sens de la concrétisation de la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, était d'avoir une coopération constructive face aux difficultés qui se posent sur le terrain qui tiennent compte à la fois des avancées sur le plan politique et des avancées sur le volet économique.

Nous prenons régulièrement acte des progrès réalisés, en particulier en ce qui concerne la coopération entre Israéliens et Palestiniens à tous les niveaux, notamment l'économie et les questions de sécurité. À cet égard, nous attendons avec intérêt la mise en œuvre opérationnelle des résultats concrets de la réunion du 28 décembre 2021 entre le Ministre israélien de la défense, M. Gantz, et le Président Abbas, la deuxième réunion de ce genre à avoir lieu la même année, après 10 années sans aucune rencontre de haut niveau entre les deux parties. Il est d'ailleurs encourageant de constater qu'à la dernière réunion en date, les intérêts communs qui ont été exprimés portaient notamment sur le renforcement de la coordination en matière de sécurité, la prévention du terrorisme et de la violence et la promotion de mesures de confiance dans les domaines économique et civil.

Par ailleurs, nous pensons que l'arrêt des activités de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et des démolitions, notamment celles qui constituent un risque pour la continuité territoriale d'un État palestinien viable, représentent d'importantes mesures de confiance et de consolidation de la paix, qui sont essentielles pour apaiser les tensions et contribuer à la paix tant attendue. Le Kenya continuera de se féliciter de tous les efforts interethniques et interculturels constructifs déployés au niveau local qui contribuent à une coexistence harmonieuse, malgré la situation précaire actuelle sur le terrain.

À plusieurs reprises, nous avons appelé au renforcement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et salué les efforts déployés par le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, présidé par la Norvège, dans les domaines du renforcement des institutions et du développement de l'économie palestinienne. En ce qui concerne le financement de manière générale, nous pensons que les questions importantes sont les suivantes : qui reçoit l'argent et qu'est-ce qui est financé ?

La réponse à ces questions, y compris la manière dont, dans cette situation de conflit, les décideurs politiques peuvent travailler avec la génération actuelle et la prochaine génération de bailleurs de fonds pour assurer un avenir plus durable aux communautés touchées par le conflit, vaut la peine d'être recherchée. Le Kenya se félicite des progrès réalisés par le Gouvernement israélien en ce qui concerne l'avance sur le versement des

recettes fiscales et douanières en Cisjordanie et l'assouplissement des restrictions sur Gaza, notamment la délivrance de permis aux commerçants. Nous signalons que ces avancées sont progressives et que beaucoup reste à faire pour assurer un progrès économique équitable et une reprise après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que la reprise d'un véritable processus de paix dépendra de l'intervention humaine, c'est-à-dire de la manière dont les Israéliens et les Palestiniens vivront, travailleront et coopéreront sur la voie de la paix et de la viabilité économique dans l'intervalle.

**M. Biang** (Gabon) : Je voudrais commencer par présenter nos condoléances au Gouvernement des Émirats arabes unis pour les victimes suite à l'attaque inacceptable d'infrastructures civiles par un tir de missile à Abou Dhabi. Mon pays condamne fermement cette attaque.

Nous nous félicitons de l'engagement de la Norvège en faveur du processus de paix au Moyen-Orient. Je salue la présence parmi nous du Coordonnateur spécial, Tor Wennesland, et le remercie pour son exposé édifiant. Nous avons suivi avec intérêt les interventions de M<sup>me</sup> Nada Majdalani et de M. Gidon Bromberg sur la question du partage de l'eau et leur plaidoyer en faveur de la sécurité climatique.

Au moment où nous nous réunissons pour évaluer la situation qui prévaut au Moyen-Orient à la lumière des derniers faits intervenus dans la région, nous notons qu'en dépit des nombreux efforts consentis en faveur de la paix et de la stabilité dans cette région du monde, la réalisation effective des perspectives de paix et de développement continue d'être compromise tant les violences et les crispations demeurent vives. Le conflit israélo-palestinien n'échappe pas à ce triste constat.

L'année 2021 a notamment été marquée par la guerre de 11 jours qui a opposé Israël au Hamas au courant du mois de mai et fait de nombreux morts et blessés. L'année 2022, quant à elle, commence par la violation d'un cessez-le-feu déjà fragile, des frappes israéliennes sur Gaza et des tirs de roquettes sur Israël. Les situations humanitaire et économique dans les territoires palestiniens demeurent alarmantes. La crise financière sans précédent à laquelle est confrontée l'Autorité palestinienne et les problèmes budgétaires de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient accentuent l'urgence

à laquelle la communauté internationale est confrontée. De ce fait, nous appelons toutes les parties à la retenue et à s'abstenir de toute rhétorique belliqueuse ou action unilatérale qui ne pourrait que nourrir davantage l'escalade de la violence, à l'instar de la politique de colonisation menée par Israël et des attaques contre les civils israéliens. Ces actes constituent des obstacles à la solution des deux États et à la stabilité de la région.

Le Gabon appelle à une redynamisation des négociations israélo-palestiniennes pour une paix réelle et durable, fondée sur l'application des règles du droit international. En d'autres termes, nous soutenons la vision d'un État palestinien coexistant avec l'État d'Israël, dans les frontières d'avant 1967, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. Pour redonner vie à cette perspective, mon pays invite le Quatuor pour le Moyen-Orient, ainsi que tous les acteurs de la région, à intensifier leurs efforts afin d'amener les dirigeants israéliens et palestiniens à reprendre de bonne foi le dialogue : un dialogue inclusif auquel devraient également prendre part toutes les composantes sociales, y compris les femmes. La création d'un État palestinien est en effet une étape incontournable pour faire aboutir le processus de paix, dont l'impact rayonnera sur toute la région.

Les destins d'Israël et de la Palestine étant intimement liés, seul un dialogue franc, constant et direct entre les deux parties permettra d'apporter des solutions durables à ce conflit. C'est pourquoi nous saluons la rencontre historique en terre israélienne, le 28 décembre 2021, entre le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, et le Ministre israélien de la défense, Benjamin Gantz. Nous espérons que les conclusions de cette rencontre donneront un nouvel élan aux efforts internationaux en faveur d'une paix durable dans la région.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs et à toutes les oratrices de bien vouloir limiter la durée de leur déclaration à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de quatre minutes pour les inviter à conclure leurs observations.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Hongrie.

**M. Szijjártó** (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie sincèrement, Madame la Présidente, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui dans des circonstances aussi difficiles pour débattre de cette question ô combien importante.

Il ne fait absolument aucun doute que la sécurité du Moyen-Orient est l'une des questions ayant eu les répercussions les plus fortes et les plus vastes sur la paix et la sécurité mondiales au cours des dernières décennies. Nous avons tous été témoins de nombreuses tentatives de règlement de la crise par plusieurs acteurs. Toutefois, la plupart de ces tentatives ont échoué ou n'ont eu qu'un impact limité.

Les Accords d'Abraham, signés par Israël et de nombreux États arabes, sont le résultat le plus probant dans ce domaine. Outre la normalisation des relations bilatérales entre les États concernés, les Accords d'Abraham peuvent donner un nouvel élan au processus de paix au Moyen-Orient, ainsi qu'à l'accord tant attendu entre Israël et la Palestine. Nous espérons d'ailleurs que les négociations seront fructueuses à cet égard.

Nous sommes satisfaits de constater l'approfondissement des liens entre les pays arabes et Israël, que nous considérons comme un élément qui va changer la donne dans la dynamique régionale. L'intensification de la coopération dans des domaines importants tels que la sécurité alimentaire, les soins de santé et la gestion de l'eau est réellement susceptible d'accroître la stabilité à long terme dans la région. Nous saluons le rôle joué par l'ancien Président des États-Unis, Donald Trump, à cet égard. Nous soutenons fermement la mise en œuvre complète des Accords, l'adhésion d'un nombre toujours plus grand d'États et la signature d'autres accords. Nous restons déterminés à faire avancer cette cause avec tous les moyens à notre disposition, y compris notre influence au sein de l'Union européenne.

Je dois dire que nous sommes souvent assez déçus de la manière dont Israël est traité, même dans certains comités et organes des Nations Unies. Nous voulons voir une attitude juste et plus équilibrée vis-à-vis d'Israël. Nous rejetons toute décision unilatérale, infondée et partielle visant à condamner Israël. En outre, nous demandons à l'ONU et aux États Membres de mettre fin au discours anti-israélien et d'éviter les débats sur des questions de ce genre, car l'objectif de ces débats n'est pas de trouver une solution à la situation actuelle, mais de faire porter la responsabilité des problèmes de la région à une seule partie.

Nous devons dire les choses comme elles sont. Israël se trouve confronté à l'énorme menace du terrorisme. Nous devons appeler par leur nom les organisations, personnes et entités terroristes concernées, car elles constituent une menace pour Israël et son peuple. Nous estimons qu'Israël a le droit de se défendre et de protéger sa souveraineté et ses citoyens.

En tant qu'État membre de l'Union européenne, nous considérons qu'Israël est un allié d'une importance capitale dans la région. C'est pourquoi nous encourageons souvent le renforcement des relations entre l'Union européenne et Israël à Bruxelles. Nous continuons de demander que le Conseil d'association entre l'Union européenne et Israël se réunisse.

Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur un aspect qui pourrait expliquer pourquoi, pour nous, pays d'Europe centrale, la sécurité au Moyen-Orient est si importante. Les expériences passées dans notre région montrent clairement qu'une détérioration des conditions de sécurité et l'instabilité au Moyen-Orient entraînent généralement des vagues de migration illégale, qui visent souvent l'Europe. Les migrants atteignent l'Europe centrale et posent des problèmes majeurs de sécurité sur notre continent.

Je voudrais également mentionner que nous suivons avec beaucoup d'inquiétude la montée de l'antisémitisme moderne dans de nombreuses régions du monde. Le Gouvernement hongrois a annoncé l'adoption d'une politique de tolérance zéro à l'égard de l'antisémitisme. Nous sommes fiers que la plus grande communauté juive d'Europe centrale se trouve en Hongrie. Nous sommes également fiers que la sécurité de cette communauté soit garantie par notre Constitution et nos autorités.

Enfin, je voudrais dire que je suis fier de représenter un pays fondé sur un État chrétien millénaire. C'est pourquoi la Hongrie se sent responsable de la sécurité des communautés chrétiennes dans le monde et honore cette responsabilité. Malheureusement, les chrétiens sont de plus en plus persécutés au point d'être en passe de devenir le groupe religieux le plus persécuté au monde. Malheureusement, de nombreuses communautés chrétiennes du Moyen-Orient vivent dans des conditions désastreuses à cause de la persécution. J'espère que l'ONU, le Secrétariat et les autres États Membres se joindront à nous à l'avenir pour faire entendre leur voix et défendre les communautés chrétiennes de cette région.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

**M. Kadiri** (Maroc) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la Norvège de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci et vous remercier personnellement, Madame la Présidente, de présider la séance d'aujourd'hui. Je remercie également

M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé très important, ainsi que les deux autres intervenants.

Le Royaume du Maroc, sous la direction de S. M. le Roi Mohammed VI, préside le Comité d'Al-Qods (Jérusalem) de l'Organisation de la Conférence islamique et attache la plus grande importance à la question de Palestine et aux droits du peuple palestinien. La stabilité et la sécurité au Moyen-Orient dépendent d'une paix juste et globale qui résulterait du règlement de cette question, sur la base de la légitimité internationale et de la solution des deux États convenue par la communauté internationale, dont l'objectif est de créer un État palestinien viable à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, vivant côte à côte avec Israël dans la sécurité, la tranquillité et la paix. Le Royaume du Maroc réaffirme que les négociations entre les parties palestinienne et israélienne restent la seule voie pour trouver une solution définitive et durable à ce conflit.

Dans le discours qu'il a prononcé récemment à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, S. M. le Roi Mohammed VI a appelé à des efforts diplomatiques intensifs et actifs pour que les parties reviennent à la table des négociations en vue de trouver une solution à la question de Palestine, notamment grâce à la solution des deux États et en offrant un avenir prometteur aux générations palestiniennes et israéliennes. Je tiens à souligner que le Royaume du Maroc continuera de jouer son rôle historique et utile en ce qui concerne la question palestinienne, tout mettant à profit ses bonnes relations avec toutes les parties et les acteurs internationaux pour créer des conditions propices à la relance des négociations, seul moyen d'instaurer la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient.

Le Royaume du Maroc souligne la nécessité de préserver Al-Qods al-Charif, notamment son unité et son caractère sacré ainsi que son statut juridique, culturel, historique et démographique avec sa position unique en tant que ville de paix. En sa qualité de Président du Comité d'Al-Qods, S. M. le Roi Mohammed VI ne ménagera aucun effort pour préserver le caractère unique de cette ville sainte. Lors de la visite du pape François au Royaume du Maroc, S. M. le Roi et Sa Sainteté ont signé l'Appel d'Al-Qods le 30 mars 2019, dans lequel ils ont souligné qu'il était important de préserver la Ville sainte en tant que patrimoine commun de l'humanité ainsi que son statut juridique, historique et démographique et de garantir la pleine liberté d'accès aux fidèles des trois religions monothéistes.

Le Royaume du Maroc a apporté son appui au peuple palestinien frère, notamment par l'entremise de plusieurs initiatives, notamment l'Agence Bayt Mal Al-Qods al-Charif du Comité d'Al-Qods, que le Royaume parraine et finance à hauteur de 87 % sous la supervision directe de Sa Majesté, au profit du peuple palestinien et à l'appui des institutions palestiniennes. Depuis sa création en 1998, l'Agence a œuvré à la protection des droits des arabes et des musulmans dans la Ville sainte en appuyant et en finançant plusieurs projets importants dans les domaines social, culturel, éducatif, sanitaire et de la construction, et elle a eu un impact direct et concret sur ses résidents. Selon le rapport de l'Agence, le coût total des programmes et des projets adoptés en 2021 s'élève à 3,6 millions de dollars, et est couvert à hauteur de 87 % par le Royaume du Maroc, comme je viens de l'indiquer.

Le Royaume du Maroc condamne avec la plus grande fermeté l'attentat terroriste odieux perpétré par les houthistes contre la région de Musaffah et l'aéroport d'Abou Dhabi, aux Émirats arabes unis, un pays frère. Suite à cette odieuse attaque, S. M. le Roi Mohammed VI a appelé S. A. le cheik Mohammed ben Zayed Al Nahyan, Prince héritier d'Abou Dhabi et commandant-en-chef adjoint des forces armées émiriennes, et il a fermement condamné cet acte honteux contre des innocents et des installations civiles. S. M. le Roi a réaffirmé l'appui du Royaume du Maroc à toutes les mesures prises par les Émirats arabes unis pour défendre leurs territoires et préserver la vie paisible de leurs citoyens face à ces attaques des milices houthistes et de leurs partisans.

Le Royaume du Maroc réaffirme qu'il appuiera toujours pleinement les Émirats arabes unis, un pays frère, et leur apportera son appui sous diverses formes en ce qui concerne la défense de leur sécurité nationale et la protection de leurs citoyens. Nous appelons la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à condamner fermement ces attaques terroristes, qui menacent la paix et la sécurité régionales et internationales, à adopter des mesures strictes pour mettre fin à ces attaques, et à faire en sorte que leurs auteurs répondent de leurs actes.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Takht Ravanchi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : La situation dans le Territoire palestinien occupé continue de se détériorer, et fait

peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. Au cours de l'année 2021, en tuant des innocents, y compris des femmes et des enfants, en réquisitionnant des biens de Palestiniens, en saisissant et en démolissant leurs maisons et en les expulsant par la force, le régime israélien a poursuivi ses politiques oppressives et expansionnistes et ses pratiques criminelles illégales, y compris des violations graves et systématiques des droits humains dans le Territoire palestinien occupé.

Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 341 Palestiniens ont été tués et 17 893 ont été blessés en 2021. Les forces de sécurité israéliennes ont également tué des enfants palestiniens de manière systématique : en 2021, 86 enfants palestiniens ont été tués dans le Territoire palestinien occupé, le chiffre le plus élevé depuis 2014.

La guerre totale menée par Israël contre Gaza pendant 11 jours en mai 2021, au cours desquels les forces israéliennes ont tué 256 Palestiniens, dont 66 enfants et 40 femmes, est un exemple de la brutalité du régime israélien. Parmi les victimes, il y a notamment 13 membres d'une même famille, y compris des enfants, dont un bébé de 6 mois seulement, qui ont été tués et ensevelis sous les décombres de leur maison. Ces actes constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, dont les auteurs doivent être traduits en justice. En outre, le nombre de saisies et de démolitions de maisons palestiniennes a augmenté en 2021 par rapport à 2019 et 2020 : 894 structures ont été démolies en 2021, ce qui a entraîné le déplacement de 1 179 personnes.

De même, le régime israélien poursuit ses activités déstabilisatrices et malveillantes dans la région en violant systématiquement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie et en menaçant ouvertement de recourir à la force contre d'autres pays de la région. Nous condamnons les politiques malveillantes et les activités déstabilisatrices d'Israël, qui constituent une menace manifeste pour la paix et la sécurité de la région.

Nous condamnons également la tenue d'une récente réunion d'un Conseil des ministres israéliens dans le Golan syrien occupé et sa déclaration concernant la construction de nouvelles colonies de peuplement dans cette région. Cette action illégale constitue clairement une violation flagrante du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU. Elle est donc nulle et non avenue et sans effet juridique sur le statut du Golan syrien occupé, qui continue de faire partie intégrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie.

L'inaction du Conseil de sécurité a encouragé le régime israélien à poursuivre ses crimes contre le peuple opprimé de Palestine. Le Conseil de sécurité doit obliger le régime israélien à mettre fin immédiatement à ses violations systématiques des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans le Territoire palestinien occupé. Le Conseil doit également contraindre Israël à mettre fin à son occupation des territoires palestiniens et des autres territoires arabes.

En conclusion, aujourd'hui, le représentant du régime israélien a tenté une fois de plus d'abuser de cette instance pour formuler des allégations infondées contre mon pays, que nous rejetons totalement. Ces accusations sans fondement visent à détourner l'attention des brutalités atroces et incessantes commises par le régime israélien dans le Territoire palestinien occupé. Il est particulièrement paradoxal qu'un régime connu pour ses atrocités et ses politiques d'apartheid, ses crimes de guerre, ses crimes contre l'humanité, ses attaques ou ses menaces de recourir à la force contre ses voisins et plus encore, un régime tristement célèbre pour avoir mis au point, fabriqué et accumulé différents types d'armes inhumaines, y compris des armes de destruction massive, qualifie maintenant d'autres pays de menace pour la paix et la sécurité et les exhorte à respecter le droit international.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

**M. Mahmoud** (Égypte) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je voudrais vous féliciter, Madame la Présidente, pour l'accession de la Norvège à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Je vous souhaite plein succès dans la conduite des travaux du Conseil. Je remercie également M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé. Je souhaite la bienvenue à S. E. M. Riad Al-Malki, Ministre palestinien des affaires étrangères et des expatriés.

Le mois de décembre 2021 a marqué les cinq ans de l'adoption de la résolution 2334 (2016), dans laquelle le Conseil a réaffirmé tous les principes contenus dans ses résolutions antérieures sur la question palestinienne. La résolution a également réaffirmé l'illégalité des activités de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et l'importance de faire la distinction entre les territoires occupés en 1967 et ceux qui sont aujourd'hui sous le contrôle d'Israël, Puissance occupante. Cinq ans ont passé depuis l'adoption de cette résolution, et près de 74 ans depuis

la Nakba de 1948, et 55 ans depuis la Naksa de 1967. Néanmoins, la situation dans le Territoire palestinien occupé continue de se détériorer à un rythme effréné, ce qui est contraire à la résolution 2334 (2016) et à toutes les résolutions antérieures du Conseil de sécurité sur la question.

Les activités de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, se développent à un rythme croissant. Des maisons et des structures palestiniennes, y compris celles financées par des donateurs afin d'alléger les souffrances de la population palestinienne, sont détruites. Des tentatives sont faites pour déplacer de force des familles palestiniennes de leurs maisons dans les quartiers de Cheik Jarrah et de Silwan, à Jérusalem-Est occupée. Le Territoire palestinien occupé continue d'être le théâtre de nouveaux meurtres de Palestiniens non armés, notamment des enfants, par les forces d'occupation et les colons israéliens. Les violations commises par les colons ont augmenté au vu et au su des forces d'occupation, sans qu'aucune protection ne soit accordée aux Palestiniens.

En outre, Israël a récemment décidé de déclarer que six organisations de la société civile palestinienne sont des organisations terroristes, même si elles coopèrent avec des donateurs internationaux, notamment l'Organisation des Nations Unies.

Par ailleurs, en mai 2021, le Territoire palestinien occupé a connu une grave escalade, qui a coûté la vie à 253 martyrs parmi les civils non armés, dont près de 66 enfants et 39 femmes.

À la lumière de tout cela, le Groupe des États arabes appelle la communauté internationale à fournir immédiatement une protection internationale au peuple palestinien.

Nous demandons à la Puissance occupante de mettre fin à toutes les mesures illégales et à toutes les violations des droits de l'homme contre la population palestinienne, y compris les attaques contre les civils, la construction de colonies de peuplement, le déplacement forcé des Palestiniens, la confiscation de leurs terres et la démolition de leurs domiciles. Nous demandons également à la communauté internationale de faire pression sur Israël pour qu'il revienne sur sa décision de qualifier de terroristes des organisations de la société civile palestinienne. Nous demandons aux pays et aux donateurs d'ignorer cette désignation et cette accusation fabriquée de toutes pièces et de continuer de soutenir ces organisations.

Le Groupe des États arabes appelle à nouveau au respect du statut historique et juridique actuel de Jérusalem-Est et de la garde par le Royaume hachémite de Jordanie des Lieux saints, y compris Haram el-Charif. Le Groupe des États arabes se félicite des efforts constants que consent S. M. le Roi Abdallah II ibn Al Hussein, gardien des lieux saints musulmans et chrétiens d'Al-Qods al-Charif, pour parvenir à la paix et maintenir le statut historique et juridique actuel des Lieux saints, notamment de la sainte mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif.

Le Groupe des États arabes salue également les efforts continus de S. M. le Roi Mohammed VI du Maroc, Président du Comité Al-Qods de l'Organisation de la coopération islamique. Nous nous félicitons de la signature de l'Appel de Jérusalem par Sa Majesté et le pape François à Rabat le 30 mars 2019, appelant à ce que Jérusalem soit la ville de la paix, de la fraternité, de la tolérance et de la coexistence entre les fidèles des trois religions abrahamiques.

Le Groupe des États arabes salue l'appui d'une valeur de 100 millions de dollars que l'Algérie apporte à l'Autorité palestinienne afin de l'aider à surmonter la crise financière. Nous félicitons le Président Abdelmajid Tebboune, qui a invité les factions palestiniennes à se réunir à Alger pour s'unir. Nous accordons une grande importance à toutes les mesures prises à cette fin.

Le Groupe des États arabes apprécie également les efforts déployés par l'Égypte, sous la direction de S. E. le Président Abdel Fattah Al Sisi, pour consolider le cessez-le-feu en coopérant avec toutes les parties prenantes. L'Égypte a également annoncé l'octroi de 500 millions de dollars pour reconstruire la bande de Gaza grâce à des projets réalisés par des entreprises égyptiennes. L'Égypte a aussi examiné les moyens de relancer les négociations en organisant le mois dernier une réunion à six, à laquelle ont participé les Ministres des affaires étrangères et les chefs des services de renseignement de la Jordanie et de la Palestine.

Il ne fait aucun doute qu'une occupation prolongée ne mènera qu'à une plus grande escalade. La situation actuelle, qui n'est pas propice à la reprise des négociations ni au renforcement des mesures de confiance, ne peut perdurer sans qu'on définisse un processus politique visant à mettre fin à l'occupation et à instaurer la paix.

Le Groupe des États arabes rappelle la nécessité d'une vision pour garantir le respect du droit international, mettre fin aux mesures unilatérales illégales et

reprendre les négociations dans les meilleurs délais. Par conséquent, il appelle à la tenue d'une conférence de paix internationale sur la base du mandat de la Conférence de Madrid convenu, de l'Initiative de paix arabe et de la solution des deux États, afin de mettre fin à l'occupation et d'établir un État palestinien indépendant le long des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. Le Groupe des États arabes appelle à une réunion du Quatuor pour le Moyen-Orient au niveau ministériel et demande au Conseil de sécurité de parvenir à une solution juste à la question palestinienne, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité.

Dans le même temps, nous devons continuer de soutenir le peuple palestinien en appuyant le Gouvernement palestinien et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui connaît toujours une grave crise financière l'empêchant de s'acquitter de son mandat auprès des réfugiés palestiniens.

Alors que nous nous efforçons d'instaurer la stabilité et la sécurité régionales en réglant toutes les crises conformément au droit international et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, les Émirats arabes unis, et la capitale de ce pays frère, ont été la cible d'une attaque terroriste. Le Groupe arabe condamne, dans les termes les plus forts, le ciblage par les milices terroristes houthistes de civils et d'infrastructures civiles aux Émirats arabes unis. Nous rappelons que la communauté internationale doit faire front commun face à cet acte terroriste, qui fait peser une menace sur la paix et la sécurité régionales.

Pour conclure, le Groupe des États arabes souligne qu'une paix juste et globale au Moyen-Orient ne peut être réalisée que par la libération des territoires arabes qui ont été occupés en 1967 – en Palestine, dans le Golan syrien, dans les fermes de Chebaa, dans les collines de Kfarchouba et dans la partie nord du village de Ghajar et dans les zones adjacentes – en mettant fin à toutes les actions unilatérales, y compris les activités de peuplement, et en adhérant aux résolutions de la légitimité internationale, au premier rang desquelles figurent les résolutions des organes de l'ONU et les principes consacrés par la Charte, notamment le droit à l'autodétermination et le respect de la souveraineté des États ainsi que l'intégration régionale et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États.

Pour gagner du temps, l'Égypte ne prononcera pas sa déclaration à titre national.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Abdelaziz** (*parle en arabe*) : Pour commencer, je voudrais féliciter la Norvège pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier et vous souhaiter, Madame la Présidente, ainsi qu'aux Ministres présents et aux nouveaux membres du Conseil de sécurité la bienvenue. Je remercie M. Tor Wennesland de son brillant exposé d'aujourd'hui et des efforts constants qu'il fournit en sa qualité de Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient.

La Ligue des États arabes s'associe à la déclaration que vient de prononcer le Représentant permanent de la République arabe d'Égypte au nom du Groupe des États arabes à New York.

Nous tenons également à rappeler que la Ligue des États arabes et son secrétaire général condamnent fermement l'attaque terroriste perpétrée par les milices houthistes il y a deux jours, qui a visé des installations vitales aux Émirats arabes unis et fait des victimes parmi les civils.

Malgré les mandats adoptés à Madrid, Oslo et Annapolis et les résolutions du Conseil de sécurité faisant du principe de l'échange de terres contre la paix un mandat clef pour le processus de paix, nous continuons de voir le nouveau Gouvernement israélien s'efforcer sans relâche de changer ce principe « paix contre paix » plutôt qu'en « terres contre paix » en renforçant progressivement ses relations avec les États arabes, tout en continuant simultanément de violer les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris la violation continue des dispositions de la résolution 2334 (2016), par l'intensification de ses implantations et activités coloniales afin de modifier la réalité sur le terrain palestinien et par la fourniture d'une protection militaire aux colons auxquels ils se joignent dans leurs attaques monstrueuses contre le peuple palestinien sans arme tout en confisquant ses territoires et ses biens et en le déplaçant de force à Cheik Jarrah, Silwan et dans d'autres zones, en violation de toutes les lois et normes internationales.

Par ailleurs, le nouveau Gouvernement israélien désigne illégalement des organisations de la société civile qui défendent les droits du courageux peuple palestinien comme organisations terroristes, ce qui constitue aussi une violation de toutes les normes internationales en matière de droits de l'homme. Il ne fait aucun doute

que la revendication du nouveau Gouvernement israélien selon laquelle il ne peut pas changer la politique d'implantation vicieuse du précédent gouvernement et le fait qu'il ne veuille pas consentir au moindre compromis dans les processus de négociation de paix ne saurait être justifiée par la fragilité de la coalition du Gouvernement israélien ni par la crainte que de tels compromis menacent sa survie. La communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, ne se laissera pas tromper par de telles affirmations. Le Conseil insiste fortement sur un processus de négociation véritable entre Israël et la Palestine, qui aboutisse à la création d'un État palestinien indépendant conformément au principe de la solution des deux États, internationalement convenue. Cela requiert du Conseil de sécurité qu'il assume sa responsabilité particulière sur plusieurs grandes questions importantes qui nécessitent une action internationale efficace comme suit.

Premièrement, il faut tirer parti au maximum du Quatuor pour le Moyen-Orient en tenant des réunions ministérielles afin de préparer des négociations directes entre Israël et la Palestine en vue de déboucher sur une conférence internationale pour la paix, que le Président Mahmoud Abbas a demandée de manière répétée au Secrétaire général dans ses déclarations devant le Conseil en 2018 et 2019 et avant cela lors de plusieurs sessions successives de l'Assemblée générale.

Deuxièmement, les Palestiniens non armés doivent bénéficier d'une protection maximale contre l'oppression des autorités d'occupation et des colons armés qu'elles soutiennent. Le Conseil doit tenir des séances pour examiner le rapport du Secrétaire général qui a été présenté à la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale en août 2018 (voir A/ES-10/794), qui propose des options de protection claires pour le peuple palestinien.

Troisièmement, un appui maximal doit être apporté aux réfugiés palestiniens partout par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, tout en garantissant l'accès des réfugiés palestiniens à ses services dans tous les pays hôtes et en œuvrant à en combler le déficit de financement et à accroître les contributions volontaires des donateurs, pays et organisations. À cet égard, la Ligue des États arabes salue les efforts consciencieux de la présidence norvégienne du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens à cette fin.

Quatrièmement, il ne doit pas y avoir deux poids, deux mesures et Israël doit être tenu responsable de toutes les violations contre le peuple palestinien. Comme souligné aujourd'hui par le Ministre Al-Malki, les préjudices doivent cesser, à commencer par les violations israéliennes des droits humains. Si pareilles actions ne sont pas découragées, elles pourraient ramener des scènes d'apartheid et de génocide, que nous avons tous dénoncées dans les résolutions du Conseil et de l'Assemblée générale, et par lesquelles nous nous sommes tous engagés à appliquer le principe du « plus jamais » à de telles atrocités contre tout peuple, en particulier les peuples occupés.

Cinquièmement, le Conseil de sécurité doit veiller au respect du statut historique et juridique de Jérusalem-Est et appuyer la Jordanie dans son rôle de gardien des Lieux saints, notamment Haram el-Charif.

Sixièmement, il faut aider les Palestiniens à réussir la réconciliation nationale et des élections nationales doivent avoir lieu dès que possible, tandis que tous les efforts de reconstruction et de développement économique doivent être soutenus. Comme l'a signalé l'Ambassadrice Thomas-Greenfield des États-Unis d'Amérique à ce sujet, tous les membres qui siègent actuellement au Conseil entretiennent des relations diplomatiques avec Israël et doivent s'en servir pour obtenir la visite officielle du Conseil dans les territoires palestiniens occupés, que nous demandons en vain depuis des années, afin que les membres puissent voir par eux-mêmes la souffrance du peuple palestinien sous l'occupation et promouvoir les efforts de paix.

La Ligue des États arabes est prête à appuyer sans réserve toute action du Conseil de sécurité, du Secrétaire général, du Quatuor pour le Moyen-Orient et d'autres parties éprises de paix visant la reprise des négociations directes entre la Palestine et Israël dans le but de créer un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, le long des frontières de juin 1967.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Skoog.

**M. Skoog** (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats, se rallient à cette déclaration.

L'Union européenne réaffirme son attachement à un règlement juste et global du conflit israélo-palestinien, sur la base de la solution des deux États, avec

l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et la reconnaissance mutuelle, Jérusalem servant de future capitale aux deux États. L'Union européenne se félicite des contacts de haut niveau entre les parties, y compris dans le cadre de la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens le 17 novembre. Nous appelons à la mise en œuvre immédiate des engagements pris pour améliorer les moyens de subsistance des Palestiniens et à un dialogue renforcé entre les parties en vue de renouveler la confiance, de rétablir un horizon politique et d'ouvrir la voie à la relance du processus de paix dès que possible.

L'Union européenne réaffirme l'impératif de consolider le cessez-le-feu à Gaza et rappelle sa position sans équivoque selon laquelle les tirs de roquettes, le lancement d'engins incendiaires et les autres attaques perpétrées par le Hamas et d'autres groupes terroristes sont inacceptables. Elle se félicite de l'assouplissement de certaines restrictions visant Gaza mais, comme les mesures prises jusqu'à présent se sont révélées insuffisantes pour permettre une stabilisation et un relèvement rapide à Gaza, elle appelle à une levée plus générale des restrictions, soulignant la nécessité d'un accès humanitaire sans entrave à Gaza. L'Union européenne engage toutes les parties à prendre les mesures qui s'imposent pour produire un changement fondamental de la situation politique, économique et en matière de sécurité dans la bande de Gaza, y compris la fin du bouclage et une ouverture totale des points de passage, tout en tenant compte des préoccupations de sécurité légitimes d'Israël.

L'Union européenne exhorte les deux parties à faire montre de leur attachement partagé à la solution des deux États au moyen de mesures concrètes et à éviter les actions unilatérales, qui la mettent en péril.

L'opposition de l'Union européenne à la politique d'implantation d'Israël et aux mesures prises dans ce contexte, y compris à Jérusalem-Est, et en particulier dans les zones sensibles, telles que Har Homa, Giv'at Hamatos et la zone E1, est bien connue. Nous réaffirmons que les colonies de peuplement sont illégales en droit international et appelons à la cessation de toutes les activités d'implantation. Des mesures comme la construction d'une barrière de séparation au-delà de la frontière de 1967, les démolitions, les confiscations – y compris de projets financés par l'Union européenne –, les expulsions, les transferts forcés, notamment de Bédouins, les

avant-postes illégaux, la violence des colons et les restrictions à la circulation et à l'accès menacent gravement la solution des deux États et ne feront qu'aggraver un climat déjà tendu. L'Union européenne est préoccupée par les démolitions et les expulsions, en particulier à Jérusalem-Est. Il importera de ne pas donner suite aux démolitions, expulsions et expansions de colonies qui sont prévues.

L'Union européenne condamne la récente augmentation des actes de violence, notamment à Jérusalem-Est ; condamne fermement les incidents liés aux colons ; demande l'application du principe de responsabilité. Nous rappelons l'importance particulière des Lieux saints et appelons à la défense du statu quo mis en place en 1967 pour l'esplanade des Mosquées/mont du Temple, conformément aux ententes précédemment passées et dans le respect du rôle particulier dévolu à la Jordanie. L'Union européenne suivra de près l'évolution de la situation et ses implications sur le terrain, et reste prête à faire davantage pour protéger la viabilité de la solution des deux États

Nous nous félicitons du début du cycle des élections palestiniennes locales le 11 décembre, qui constitue une étape vers des élections nationales, et nous appelons de nouveau l'Autorité palestinienne à organiser sans plus tarder les élections qui ont été reportées. Des institutions palestiniennes fortes, inclusives, responsables et véritablement démocratiques, fondées sur le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, sont essentielles pour le peuple palestinien, pour la légitimité démocratique et, à terme, pour la solution des deux États.

Nous exhortons toutes les factions palestiniennes à participer de bonne foi au processus de réconciliation, à adhérer aux accords précédemment conclus, à renoncer à la violence et au terrorisme, à reconnaître le droit d'Israël d'exister et à s'engager à respecter les principes démocratiques, notamment l'état de droit. La société civile palestinienne doit être autorisée à s'acquitter de son importante mission sans entrave, harcèlement ni intimidation de la part de quelque partie que ce soit. L'Union européenne espère qu'une enquête complète et indépendante sera menée sur la mort de Nizar Banat et que les responsables devront rendre des comptes.

L'Union européenne demande que le droit fondamental à la liberté d'expression soit respecté, y compris dans les zones contrôlées par l'Autorité palestinienne.

L'Union européenne est fière de son appui constant à la société civile, qui contribue aux efforts de paix et au renforcement de la confiance entre Israéliens et Palestiniens.

Jusqu'à ce qu'une solution juste, équitable, concertée, réaliste et conforme au droit international soit trouvée à la question des réfugiés, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) reste vital pour fournir la protection nécessaire et les services essentiels aux réfugiés palestiniens et pour appuyer la paix et la stabilité dans la région. L'Union européenne continuera d'appuyer l'UNRWA dans toutes ses zones d'opération, y compris à Jérusalem-Est. Nous appelons tous les partenaires à augmenter leurs contributions à l'UNRWA.

Le conflit en Syrie dure depuis plus de 10 ans. Nous restons attachés à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'État syrien et rappelons que toute solution durable au conflit passe par une transition politique véritable et inclusive, conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe), négociée par les parties syriennes dans le cadre du processus de Genève dirigé par l'ONU, avec la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes.

Nous appuyons sans réserve les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Geir Pedersen, pour avancer sur tous les aspects de la résolution 2254 (2015), notamment la question des détenus et des personnes portées disparues aux mains du régime ainsi que la mise en place d'un environnement sûr et neutre pour la tenue d'élections libres et régulières sous la supervision de l'ONU.

L'Union européenne appelle tous les participants, en particulier le régime syrien, à s'engager de bonne foi dans le processus politique, notamment dans le cadre de la Commission constitutionnelle. Nous avons répondu positivement à l'initiative de l'Envoyé spécial d'adopter une approche progressive pour contribuer à faire avancer le processus politique.

Selon certaines estimations, jusqu'à 1 500 civils ont été tués en Syrie pour la seule année 2021, en conséquence directe du conflit. La poursuite des hostilités dans l'ensemble de la Syrie, provoquées par divers acteurs, rend la vie impossible pour la population civile. Le cessez-le-feu conclu en mars 2020 dans le nord-ouest du pays doit être pleinement respecté. L'Union européenne se fait une fois de plus l'écho des appels lancés par le Conseil de sécurité en faveur de l'instauration d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale. Les civils doivent être protégés en toutes circonstances et les attaques contre les biens de caractère civil, notamment les hôpitaux, doivent cesser.

Le régime syrien doit coopérer pleinement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, notamment dans le cadre de ses enquêtes sur l'emploi d'armes chimiques dans le conflit. L'Union européenne continue d'appeler le régime syrien et ses alliés, ainsi que toutes les parties au conflit, à cesser les frappes aériennes aveugles et les bombardements de civils et de travailleurs humanitaires. L'Union européenne condamne avec force les récentes attaques perpétrées près d'Edleb.

Tous les auteurs de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, dont certaines peuvent constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, doivent rendre des comptes. L'Union européenne demande à nouveau que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation en Syrie. L'application du principe de responsabilité et la justice pour les victimes sont essentielles pour une Syrie stable et pacifique, sur la base d'une solution politique crédible, inclusive et viable, conformément à la résolution 2254 (2015).

En l'absence de justice internationale, les actions actuellement intentées, le cas échéant, pour crimes de guerre devant des juridictions nationales dans plusieurs États membres de l'Union européenne représentent une contribution importante pour que justice soit rendue. L'Union européenne continuera d'appuyer les efforts visant à recueillir des éléments de preuve en prévision de poursuites judiciaires, notamment ceux du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, ainsi que les travaux de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne.

La Turquie est un partenaire clef de l'Union européenne et un acteur extrêmement important dans le contexte de la crise syrienne et dans la région. Les pré-occupations de la Turquie concernant la sécurité dans le nord-est de la Syrie doivent être réglées par des moyens politiques et diplomatiques, et non par l'action militaire, dans le plein respect du droit international humanitaire.

Il faut remédier aux causes profondes de la crise des réfugiés et des déplacés en mettant en œuvre la résolution 2254 (2015). L'Union européenne continue de mettre en garde contre tout nouveau déplacement à l'intérieur de la Syrie, et attire l'attention sur le fait que ces déplacements pourraient être utilisés pour opérer des transformations sociales et démographiques. Les conditions d'un retour librement consenti, en toute sécurité

et dans la dignité des réfugiés et des déplacés vers leurs lieux d'origine, conformément aux paramètres définis par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et dans le respect du droit international, ne sont pas encore réunies. L'Union européenne ne pourra appuyer les retours que lorsqu'elles le seront.

Enfin, les besoins humanitaires en Syrie continuent d'augmenter, avec 11 millions de personnes qui avaient besoin d'une aide humanitaire en 2020 contre 14 millions de personnes aujourd'hui. L'Union européenne et ses États membres sont le principal donateur et ont fourni plus de 25 milliards d'euros pour répondre aux besoins découlant de la crise au cours des 10 dernières années. Nous continuerons de faire preuve de solidarité avec le peuple syrien et appelons les autres membres de la communauté internationale à accroître leurs contributions.

Toutes les parties doivent permettre un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave, y compris à travers les lignes de conflit, afin que l'aide parvienne aux personnes dans le besoin par les voies les plus directes. L'assistance transfrontières restera vitale en l'absence de solutions de remplacement satisfaisantes. L'Union européenne compte sur le renouvellement de la résolution 2585 (2021) en juillet.

Les projets de relèvement rapide sont également importants pour la dignité du peuple syrien et pour son avenir. L'Union européenne ne financera pas les efforts de relèvement rapide qui pourraient favoriser la transformation sociale et démographique. L'Union européenne ne sera disposée à contribuer à la reconstruction de la Syrie que lorsqu'une transition politique globale, véritable et inclusive, dans le cadre de la résolution 2254 (2015) et du processus de Genève, sera fermement engagée.

Nous appelons une fois de plus toutes les parties au conflit à promouvoir une solution politique crédible, durable et inclusive, fondée sur la mise en œuvre pleine et entière de la résolution 2254 (2015), qui est le seul moyen d'instaurer une paix durable en Syrie.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. Je me propose donc, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

*La séance est suspendue à 13 h 25.*